



## Assemblée générale

Distr. générale  
14 juillet 2011  
Français  
Original : anglais

---

### Soixante-sixième session

Point 132 de la liste préliminaire\*

### Rapports financiers et états financiers vérifiés et rapports du Comité des commissaires aux comptes

## Note du Secrétaire général

Le Secrétaire général a l'honneur de faire tenir à l'Assemblée générale le texte d'une lettre du Président du Comité des commissaires aux comptes datée du 12 juillet 2011 transmettant le rapport du Comité sur la suite donnée à ses recommandations relatives à l'exercice biennal 2008-2009, que celui-ci a établi en application de la résolution 52/212 B (voir annexe).

---

\* A/66/50.



## Annexe

### Lettre d'envoi

Le 12 juillet 2011

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le rapport du Comité des commissaires aux comptes sur la suite donnée à ses recommandations relatives à l'exercice biennal 2008-2009.

Le Vérificateur général des comptes  
de la République populaire de Chine,  
Président du Comité des commissaires aux comptes  
de l'Organisation des Nations Unies  
(*Signé*) **Liu Jiayi**

Monsieur le Président de l'Assemblée générale  
des Nations Unies  
New York

## Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction .....	6
II. Suite donnée aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes : observations générales .....	7
III. État d'avancement de l'application des recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes, par entité .....	11
A. Organisation des Nations Unies .....	11
B. Centre CNUCED/OMC du commerce international .....	15
C. Université des Nations Unies .....	16
D. Programme des Nations Unies pour le développement .....	18
E. Fonds des Nations Unies pour l'enfance .....	20
F. Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient .....	23
G. Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche .....	26
H. Programme des Nations Unies pour l'environnement .....	28
I. Fonds des Nations Unies pour la population .....	30
J. Programme des Nations Unies pour les établissements humains .....	33
K. Office des Nations Unies contre la drogue et le crime .....	35
L. Tribunal pénal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'états voisins entre le 1 <sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 1994 .....	38
M. Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991 .....	39
N. Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies .....	41
O. Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets .....	43
IV. Remerciements .....	45
Appendice	
État d'avancement de l'application des recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice biennal 2006-2007 au 31 mars 2009 .....	46

## **Rapport du Comité des commissaires aux comptes sur la suite donnée à ses recommandations relatives à l'exercice biennal 2008-2009**

### *Résumé*

Le présent rapport fait le point de l'application des recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans ses rapports relatifs à l'exercice biennal 2008-2009 et approuvées par l'Assemblée générale au paragraphe 2 de sa résolution 65/243. Il porte sur l'ensemble de ses recommandations : a) appliquées; b) en cours d'application; c) non appliquées; ou d) devenues caduques.

### **Étendue des vérifications et méthode**

Le rapport traite de 15 organismes dont les comptes donnent lieu tous les deux ans à la présentation par le Comité de rapports adressés à l'Assemblée générale. Il ne contient pas d'éléments d'information sur les activités au sujet desquelles le Comité présente chaque année des rapports à l'Assemblée ou sur celles qui ne font pas l'objet de rapports à l'Assemblée. Le Comité a validé les statistiques communiquées par les administrations concernées sur la suite donnée à ses recommandations chaque fois qu'il était possible de procéder à une validation. Dans les autres cas, cette validation interviendra dans le cadre du cycle de vérification en cours.

### **Observations générales**

Le nombre des recommandations faites par le Comité est passé de 507 à 590 au cours du dernier exercice biennal, soit une augmentation de 16 % par rapport à l'exercice précédent.

### *Recommandations appliquées*

On trouvera dans le tableau 2 du présent document l'état d'avancement de l'application des recommandations faites pour chaque organisation par le Comité. Les données correspondantes au 31 mars 2009, qui étaient présentées dans le précédent rapport du Comité (A/64/98), sont reproduites dans l'appendice.

Au 31 mars 2011, le taux d'application des recommandations relatives à l'exercice biennal 2008-2009, qui était de 46 %, était à peu près équivalent au taux correspondant pour l'exercice biennal 2006-2007, qui était de 47 % au 31 mars 2009.

Le Comité a noté que, d'une façon générale, les administrations avaient examiné ses recommandations avec sérieux et mis au point une panoplie de bonnes pratiques en vue d'améliorer le suivi de leur application. Le Comité les a toutefois engagées à intensifier leurs efforts en vue d'accroître le pourcentage des recommandations appliquées intégralement.

Étant donné que les recommandations du Comité portent sur une grande variété de sujets et concernent de nombreuses organisations, et que les statistiques varient notablement de l'une à l'autre, le Comité n'a pas pu dégager de points communs ou de tendances générales.

*Recommandations en cours d'application*

Malgré une légère augmentation, le pourcentage des recommandations relatives à l'exercice biennal 2008-2009 qui sont en cours d'application, soit 48 %, est resté pratiquement le même que le taux correspondant pour l'exercice précédent, qui était de 46 %.

Étant donné que la plupart des entités ont fixé des dates butoirs pour les recommandations en cours d'application et que certaines recommandations devront systématiquement être appliquées dans le contexte de la mise en œuvre des normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS), de la mise en service de nouveaux progiciels de gestion intégrés ou de l'amélioration de ceux qui existent déjà, ainsi que d'autres transformations des processus, le pourcentage des recommandations en cours d'application n'inquiète pas le Comité outre mesure. Il engage néanmoins les entités concernées à redoubler d'efforts pour donner suite à ses recommandations dans les meilleurs délais. Le Comité a par ailleurs recensé plusieurs initiatives que certaines organisations pourraient prendre pour parvenir plus rapidement à une application intégrale des recommandations. Ces initiatives sont exposées dans la partie pertinente du présent rapport.

*Recommandations non appliquées*

Le Comité a noté qu'au 31 mars 2011, aucune suite n'avait été donnée à 5 % de ses recommandations relatives à l'exercice biennal 2008-2009, contre 4 % pour l'exercice précédent. Tout en reconnaissant que certaines entités peuvent avoir des raisons valables de ne pas donner suite à ses recommandations, le Comité constate que d'autres n'ont tout simplement pas commencé à les mettre en œuvre.

## **I. Introduction**

### **A. Mandat**

1. Dans sa résolution 52/212 B, l'Assemblée générale a souligné que c'était aux chefs de département et aux directeurs de programme, en tant que gestionnaires, qu'incombaient au premier chef la responsabilité d'appliquer les recommandations du Comité des commissaires aux comptes et l'obligation d'en rendre compte. Dans la même résolution, l'Assemblée a approuvé les propositions du Comité (voir A/52/753) visant à améliorer la suite donnée à celles de ses recommandations qui étaient approuvées par elle, sous réserve des dispositions figurant dans ladite résolution.

2. Le présent rapport fait le point de la suite donnée, au 31 mars 2011, aux recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans ses rapports relatifs à l'exercice biennal 2008-2009 et approuvées par l'Assemblée générale au paragraphe 2 de sa résolution 65/243. Il porte sur l'ensemble de ses recommandations : a) appliquées; b) en cours d'application; c) non appliquées; ou d) devenues caduques.

### **B. Étendue des vérifications et méthode**

3. Le présent rapport traite de 15 entités dont les comptes donnent lieu tous les deux ans à la présentation de rapports par le Comité. Il ne contient pas d'informations sur les activités et entités au sujet desquelles le Comité présente chaque année des rapports à l'Assemblée générale (opérations de maintien de la paix des Nations Unies, mise en œuvre du plan-cadre d'équipement et Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés) puisque, comme les années précédentes, elles font l'objet d'annexes dans les rapports correspondants du Comité. Les activités menées au titre des comptes séquestres (Iraq) de l'ONU, de la Commission d'indemnisation des Nations Unies, de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, qui ne font pas l'objet de rapports soumis à l'Assemblée, ne sont pas non plus pris en considération dans le présent rapport.

4. Le Comité a demandé aux 15 entités concernées de lui communiquer des informations sur la suite donnée, au 31 mars 2011, aux recommandations qui figuraient dans ses rapports sur les comptes de l'exercice 2008-2009. Entre le 31 mars et le 31 mai 2011, chaque fois que des équipes de vérification étaient présentes au Siège pour des missions de planification ou des tests de corroboration, elles ont validé ces données. Dans la plupart des autres cas, s'il a jugé qu'il ne serait pas justifié financièrement d'affecter spécialement des équipes au contrôle et à la validation des données, le Comité a validé les données qui lui avaient été communiquées sur la base d'une étude préliminaire.

5. Le processus de validation a reposé sur une étude préliminaire. Des pièces justificatives étayant les évaluations fournies par les administrations ont aussi été demandées. Chaque fois que les éléments d'information communiqués ne corroboraient pas les évaluations de l'Administration, le Comité a incorporé ses propres appréciations dans les données validées qui figurent dans le présent rapport.

## II. Suite donnée aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes : observations générales

### *Nombre de recommandations*

6. Le nombre des recommandations émises par le Comité est passé de 507 à 590 pour l'exercice biennal considéré, soit une augmentation de 16 % par rapport à l'exercice biennal précédent (tableau 1). Le nombre des recommandations formulées est fonction à la fois des questions de gestion recensées et de l'étendue des vérifications et de la méthode appliquée. L'étendue des vérifications, en particulier, varie au fil des ans, les domaines d'activité vérifiés changeant d'une année à l'autre en fonction des évaluations des risques faites par le Comité et d'autres facteurs. Une augmentation du nombre des recommandations ne reflète pas nécessairement une dégradation de la gestion ou du contrôle, et n'est pas indicative de l'importance relative des recommandations individuelles, qui varient elles aussi au fil du temps et d'une organisation à l'autre.

Tableau 1

### **Nombre de recommandations émises par le Comité des commissaires aux comptes pour les exercices biennaux allant de 2000-2001 à 2008-2009**

	<i>Nombre de recommandations</i>					<i>Pourcentage d'augmentation (entre 2006-2007 et 2008-2009)</i>
	<i>2000-2001</i>	<i>2002-2003</i>	<i>2004-2005</i>	<i>2006-2007</i>	<i>2008-2009</i>	
<b>Total</b>	<b>335</b>	<b>509</b>	<b>651<sup>a</sup></b>	<b>507</b>	<b>590</b>	<b>16</b>

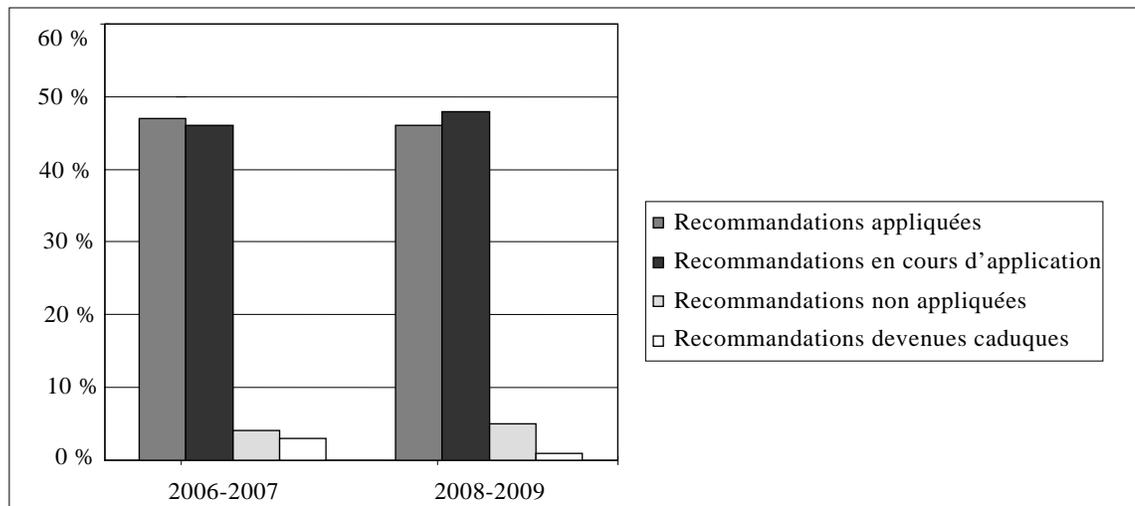
<sup>a</sup> Les recommandations formulées au sujet du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), qui étaient prises en compte dans les données relatives aux exercices précédents, ne l'ont pas été car, au moment de l'établissement du rapport sur la suite donnée aux recommandations portant sur l'exercice biennal 2004-2005, la vérification n'était pas achevée, aussi avait-il été impossible de faire le point de l'application des recommandations.

### *Recommandations appliquées*

7. On trouvera dans le tableau 2 l'état d'avancement de l'application des recommandations faites par le Comité pour chaque organisation. Les données correspondantes au 31 mars 2009, qui étaient présentées dans le précédent rapport du Comité (A/64/98), sont reproduites dans l'appendice.

8. Au 31 mars 2011, le taux d'application des recommandations relatives à l'exercice biennal 2008-2009, soit 46 %, était pratiquement le même que le taux relatif à l'exercice biennal 2006-2007, qui était de 47 % au 31 mars 2009, sans qu'il soit possible de dégager une tendance particulière (fig. I).

Figure I  
**État comparatif de la suite donnée aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes se rapportant aux exercices biennaux 2008-2009 (au 31 mars 2011) et 2006-2007 (au 31 mars 2009)**



9. Le Comité a noté que, d'une façon générale, les administrations avaient examiné ses recommandations avec sérieux et mis au point une panoplie de bonnes pratiques en vue d'améliorer le suivi de leur application. Le Comité les a néanmoins engagées à intensifier leurs efforts pour accroître le pourcentage des recommandations appliquées intégralement.

10. Le Comité a noté que les mesures prises pour améliorer le suivi de l'application de ses recommandations portaient notamment sur ce qui suit :

a) L'utilisation, par les équipes de direction, du rapport du Comité et de ses recommandations pour arrêter les domaines d'action et de suivi prioritaires dans le cadre des modalités d'établissement de rapports périodiques de l'organisation;

b) La détermination des causes de la répétition de certaines observations faites par les commissaires aux comptes et l'élaboration de plans d'action appropriés pour les éliminer;

c) Des mesures prises dans des domaines nécessitant une coopération interinstitutions et le déploiement d'efforts communs pour traiter des questions qui relèvent de plusieurs organismes;

d) L'établissement de dates butoirs et de normes concernant les délais d'application des recommandations du Comité, afin de faciliter le suivi de l'application;

e) La validation et le suivi par les vérificateurs internes de la mise en œuvre des recommandations, afin de donner aux équipes de direction l'assurance que les recommandations du Comité sont appliquées comme il convient et en temps voulu.

11. Étant donné que les recommandations du Comité portent sur une grande variété de sujets et concernent de nombreuses organisations, et que les taux d'application varient notablement de l'une à l'autre, le Comité n'a pas pu dégager

de points communs ou de tendances générales appelant des observations. Les observations du Comité sur chacune des organisations considérées sont présentées à la section III ci-après.

*Recommandations en cours d'application*

12. Malgré une légère augmentation, le pourcentage des recommandations relatives à l'exercice biennal 2008-2009 qui sont en cours d'application, soit 48 %, est resté pratiquement le même que le taux correspondant pour l'exercice précédent, qui était de 46 %.

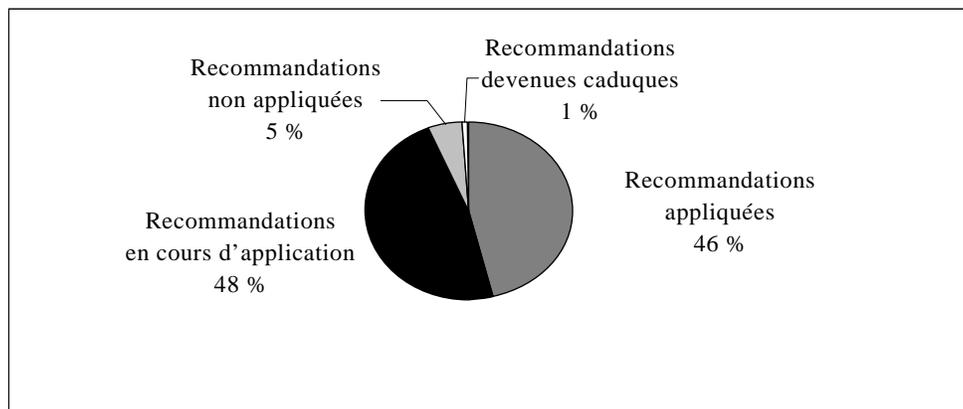
13. Étant donné que la plupart des entités ont fixé des dates butoirs pour les recommandations en cours d'application et que certaines recommandations devront systématiquement être appliquées dans le contexte de la mise en œuvre des normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS), de la mise en service de nouveaux progiciels de gestion intégrés ou de l'amélioration de ceux qui existent déjà, ainsi que d'autres transformations des processus, le pourcentage des recommandations en cours d'application n'inquiète pas le Comité outre mesure. Il engage néanmoins les entités concernées à redoubler d'efforts afin de donner suite à ses recommandations dans les meilleurs délais. Par ailleurs, il a recensé plusieurs initiatives que certaines organisations pourraient prendre pour parvenir plus rapidement à une application intégrale des recommandations, à savoir :

- La mise en place d'un mécanisme ou d'une fonction de suivi spécifique;
- La nécessité de s'attaquer aux causes profondes du problème soulevé par le Comité, les mesures prises n'étant souvent destinées qu'à parer au plus pressé. Ainsi, le Comité qui avait recommandé à plusieurs organismes d'améliorer leur gestion des biens durables a constaté que, dans de nombreux cas, l'Administration s'était contentée d'adresser des directives aux bureaux extérieurs, sans veiller à leur application ni prendre les mesures de suivi nécessaires, ce qui ne réglait pas le problème.

*Recommandations non appliquées*

14. Au paragraphe 2 de sa résolution 65/243, l'Assemblée générale a approuvé les recommandations faites par le Comité en ce qui concerne l'exercice biennal 2008-2009. Le Comité a noté que 5 % de ces recommandations n'avaient pas été mises en œuvre au 31 mars 2001 (fig. II), contre 4 % pour l'exercice biennal précédent.

Figure II  
**État d'avancement, au 31 mars 2011, de l'application  
 des recommandations formulées par le Comité des commissaires  
 aux comptes pour l'exercice biennal 2008-2009 : vue d'ensemble**



15. On trouvera à la section III les observations du Comité sur les raisons – très diverses – pour lesquelles certaines recommandations n'ont pas été appliquées. Tout en reconnaissant que certaines entités peuvent avoir des raisons valables de ne pas donner suite à ses recommandations, le Comité constate que d'autres entités n'ont tout simplement pas commencé à les mettre en œuvre.

Tableau 2  
**État d'avancement, au 31 mars 2011, de l'application des recommandations formulées  
 par le Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice biennal 2008-2009**

Organisation	Nombre de recommandations	Recommandations appliquées		Recommandations en cours d'applications		Recommandations non appliquées		Recommandations devenues caduques	
		Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Secrétariat de l'ONU	72	29	40	37	51	4	6	2	3
Centre du commerce international CNUCED/OMC	9	1	11	8	89	–	–	–	–
Université des Nations Unies	16	4	25	9	56	3	19	–	–
Programme des Nations Unies pour le développement	89	46	52	43	48	–	–	–	–
Fonds des Nations Unies pour l'enfance	50	6	12	42	84	2	4		0
Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient	61	31	51	25	41	4	7	1	1
Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche	5	3	60	2	40	–	–	–	–

Organisation	Nombre de recommandations	Recommandations appliquées		Recommandations en cours d'applications		Recommandations non appliquées		Recommandations devenues caduques	
		Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Programme des Nations Unies pour l'environnement	26	10	38	13	50	3	12	–	–
Fonds des Nations Unies pour la population	93	61	66	31	33	1	1	–	–
Programme des Nations Unies pour les établissements humains	19	10	53	7	37	2	11	–	–
Office des Nations Unies contre la drogue et le crime	15	1	7	9	60	5	33	–	–
Tribunal pénal international pour le Rwanda	22	7	32	14	64	1	5	–	–
Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie	11	7	64	4	36	–	–	–	–
Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies	43	17	40	19	44	7	16	–	–
Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets	59	39	66	20	34	–	–	–	–
<b>Total</b>	<b>590</b>	<b>272</b>	<b>46</b>	<b>283</b>	<b>48</b>	<b>32</b>	<b>5</b>	<b>3</b>	<b>1</b>
2006-2007 (pourcentage)	507	238	47	237	46	19	4	13	3
2004-2005 (pourcentage) <sup>a</sup>	651	342	52	276	43	28	4	5	1

<sup>a</sup> État de l'application, au 31 mai 2007, des recommandations du Comité sur l'exercice biennal 2004-2005 (données extraites du document A/62/120, annexe). Ces données permettent de comparer la rapidité d'application de trois séries différentes de recommandations au cours de trois exercices biennaux successifs. En sont exclues les données relatives à l'application de 43 recommandations faites au sujet de l'UNOPS.

### III. État d'avancement de l'application des recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes, par entité

#### A. Organisation des Nations Unies

16. Comme indiqué à la figure III et dans le tableau 3, sur les 72 recommandations formulées par le Comité au sujet des comptes de l'Organisation des Nations Unies pour l'exercice biennal 2008-2009<sup>1</sup> (contre 70 pour l'exercice biennal 2006-2007), 29 (40 %) avaient été appliquées, 37 (51 %) étaient en cours d'application, 2 (3 %) étaient devenues caduques, et 4 (6 %) n'avaient pas été acceptées. Sur ces 72 recommandations, une avait été adressée à la Commission de la fonction publique internationale, qui ne relève pas du Secrétariat; elle avait néanmoins été

<sup>1</sup> Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-cinquième session, Supplément n° 5* (A/65/5), vol. I, chap. II.

appliquée. Conformément à l'explication fournie à la section I.B ci-dessus, le Comité a validé les statistiques communiquées sur la suite donnée à ses recommandations.

Figure III  
**État d'avancement de l'application des recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice biennal 2008-2009 : vue d'ensemble – Organisation des Nations Unies**

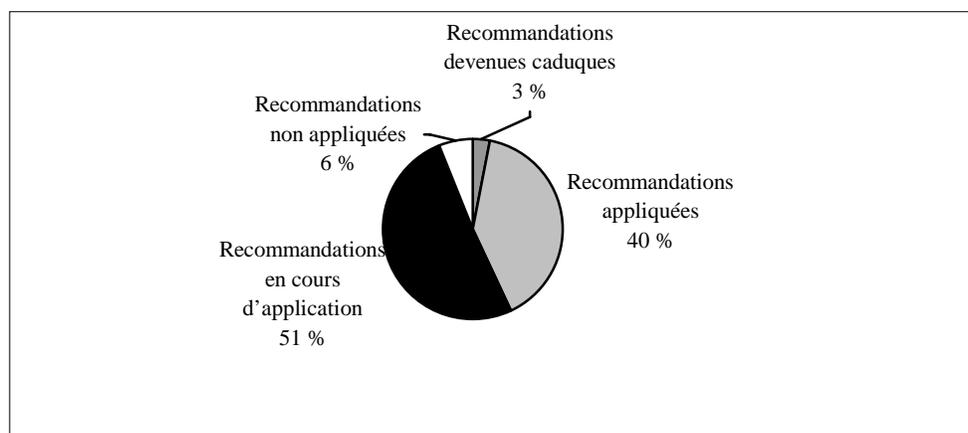


Tableau 3

**État d'avancement de l'application des recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice biennal 2008-2009, par domaine d'intervention**

Domaine	Nombre de recommandations	Recommandations appliquées		Recommandations en cours d'applications		Recommandations non appliquées		Recommandations devenues caduques	
		Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Présentation et publication des états financiers	1	–	–	1	100	–	–	–	–
État des recettes et des dépenses	5	1	20	3	60	–	–	1	20
Activités de coopération technique	7	1	14	4	57	2	29	–	–
Préparation de la mise en œuvre des Normes comptables internationales pour le secteur public	2	–	–	–	–	1	50	1	50
Fonds généraux d'affectation spéciale	1	–	–	1	100	–	–	–	–
Autres fonds spéciaux	1	–	–	1	100	–	–	–	–
Soldes interorganisations	2	–	–	2	100	–	–	–	–
Prestations dues à la cessation de service	1	–	–	1	100	–	–	–	–
Budgétisation et gestion axées	7	7	100	–	–	–	–	–	–

Domaine	Nombre de recommandations	Recommandations appliquées		Recommandations en cours d'applications		Recommandations non appliquées		Recommandations devenues caduques		
		Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	
sur les résultats										
Gestion de la trésorerie	4	4	100	–	–	–	–	–	–	–
Gestion des programmes et des projets	11	5	45	5	45	1	9	–	–	–
Gestion des achats et des marchés	4	1	25	3	75	–	–	–	–	–
Gestion des biens durables	6	5	83	1	17	–	–	–	–	–
Gestion des ressources humaines	9	1	11	8	89	–	–	–	–	–
Consultants, experts et personnel temporaire	2	1	50	1	50	–	–	–	–	–
Informatique	4	1	25	3	75	–	–	–	–	–
Vérification interne des comptes	2	1	50	1	50	–	–	–	–	–
Gestion des transports et des voyages	1	–	–	1	100	–	–	–	–	–
Coordination interinstitutions	2	1	50	1	50	–	–	–	–	–
<b>Total</b>	<b>72</b>	<b>29</b>	<b>40</b>	<b>37</b>	<b>51</b>	<b>4</b>	<b>6</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>3</b>
2006-2007	70	19	27	47	68	3	4	1	1	1

17. Le tableau 3 fait apparaître une augmentation du taux d'application des recommandations relatives à l'exercice biennal 2008-2009 (40 %) par rapport à celui des recommandations formulées pour 2006-2007 (27 %). Le Comité se félicite de cette tendance. Il note qu'à la date de l'établissement du présent rapport, le taux d'application des recommandations relatives à 2006-2007 était de 74 %.

18. Sur les 37 recommandations se rapportant à 2008-2009 qui étaient en cours d'application, la mise en œuvre intégrale de 7 recommandations (19 %) dépendait de l'exécution d'importants programmes de réformes à l'ONU, en particulier de l'entrée en vigueur des normes IPSAS et de l'achèvement du projet Umoja.

19. Sur les 37 recommandations en cours d'application, 27 avaient une date butoir antérieure à juillet 2012, date à laquelle le Comité fera à nouveau le bilan de leur application dans le contexte du volume I de son rapport relatif à l'exercice biennal 2010-2011. Si toutes ces recommandations sont appliquées aux dates prévues, le taux d'application sera porté à 78 %.

20. Bien que l'Assemblée générale ait approuvé les recommandations et conclusions figurant dans les rapports du Comité des commissaires aux comptes, l'Administration n'a pas accepté, ou n'a accepté qu'en partie, quatre de ces recommandations.

21. Dans la première de ces recommandations, le Comité invitait l'Administration à veiller à ce que tous les bureaux extérieurs et toutes les commissions régionales se préparent mieux, en liaison avec le Siège, au passage aux normes IPSAS.

L'Administration a souligné que, bien que des discussions préliminaires concernant de tels préparatifs soient en cours, il ne serait possible d'établir un plan détaillé pour les bureaux extérieurs et les commissions régionales que dans le contexte d'une stratégie globale de mise en œuvre des normes IPSAS, qui dépendait de la stratégie de mise en place du projet Umoja. L'opération devrait donc nécessairement être planifiée au niveau central, et toute initiative isolée et non coordonnée des bureaux extérieurs ou des commissions serait redondante. L'Administration a déclaré qu'une fois que des plans détaillés auraient été établis, les bureaux extérieurs et les commissions régionales participeraient pleinement à leur mise en œuvre. Le Comité n'est pas entièrement convaincu par cette explication, mais reconnaît que la capacité des bureaux extérieurs et des commissions régionales de se préparer à l'entrée en vigueur des nouvelles normes dépendait à l'évidence des plans qui seraient établis au Siège. Le Comité se penchera à nouveau sur la question dans le cadre de l'élaboration du volume I de son rapport consacré à l'ONU pour 2012.

22. La deuxième recommandation avait trait à la rationalisation de la procédure d'établissement des états financiers sur la coopération technique pour qu'elle soit moins laborieuse et plus facile à vérifier. Le Comité réexaminera la question en tenant compte des observations de l'Administration lorsqu'il vérifiera les états financiers relatifs à 2010-2011 et, s'il le juge utile, formulera une nouvelle recommandation.

23. La troisième portait sur la révision de la méthode appliquée par l'Assistance des Nations Unies aux procès des Khmers rouges (UNAKRT) pour établir ses prévisions budgétaires de façon à mieux tenir compte des dépenses effectivement engagées au titre de ses budgets précédents. Tout en notant que les projets de budget soumis à l'approbation des donateurs devaient prévoir tous les crédits nécessaires, l'Administration estimait que les dépenses passées ne reflétaient pas nécessairement les besoins futurs, mais qu'une démarche prospective reposant sur les besoins permettrait que l'enveloppe budgétaire soit approuvée dès le début de l'exercice, éliminant ainsi la nécessité de demander de nouveaux crédits. Le Comité maintient que les taux d'exécution des budgets précédents, qui sont un indicateur de la capacité de l'Administration d'utiliser ses ressources, doivent être pris en compte lorsqu'on évalue le volume de travail susceptible d'être achevé au cours d'un exercice futur, et, par voie de conséquence, les crédits qui doivent être demandés.

24. La quatrième recommandation qui n'avait pas été acceptée portait sur l'évaluation des résultats des documents obligatoires destinés au public par le Département des affaires économiques et sociales. L'Administration a fait observer que l'évaluation demandée était déjà effectuée sous diverses formes : débats internes, appréciations des membres du Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales de l'ONU, couverture médiatique en liaison avec le Département de l'information, examen des chiffres de vente et débats internes, notamment. L'Administration a ajouté que les publications destinées au public n'étaient pas subventionnées et que leur parution dépendait de maisons d'édition extérieures. Une politique de tarification différenciée était appliquée pour que les ouvrages restent d'un coût abordable dans les pays en développement. Toutefois, le programme de publication ne bénéficiant d'aucun crédit, il n'était pas évalué de façon systématique.

## B. Centre CNUCED/OMC du commerce international

25. Comme l'indiquent la figure IV et le tableau 4, sur les 9 recommandations que le Comité avait faites au sujet des comptes du Centre du commerce international pour l'exercice biennal 2008-2009<sup>2</sup> (contre 4 pour 2006-2007), 1 (11 %) avait été appliquée par le Centre et 8 (89 %) étaient en cours d'application. L'état d'avancement de l'application de ces recommandations, présenté ci-dessous, a été validé par le Comité, conformément à l'explication fournie à la section I.B ci dessus.

Figure IV

**État d'avancement de l'application des recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice biennal 2008-2009 : vue d'ensemble – Centre CNUCED/OMC du commerce international**

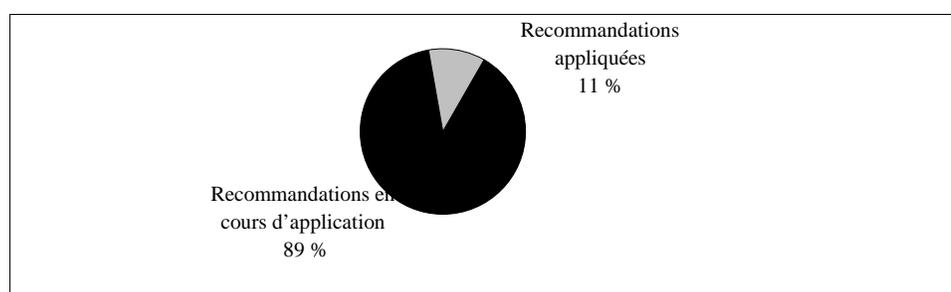


Tableau 4

**État d'avancement de l'application des recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice biennal 2008-2009, par domaine d'intervention**

Domaine	Nombre de recommandations	Recommandations appliquées		Recommandations en cours d'applications		Recommandations non appliquées		Recommandations devenues caduques	
		Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
État des recettes et des dépenses	1	–	–	1	100	–	–	–	–
État de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds	1	1	100	–	–	–	–	–	–
Activités de coopération technique	1	–	–	1	100	–	–	–	–
Préparation de la mise en œuvre des Normes comptables internationales pour le secteur public	1	–	–	1	100	–	–	–	–
Prestations dues après la cessation de service, y compris l'assurance maladie	2	–	–	2	100	–	–	–	–

<sup>2</sup> Ibid., vol. III. Chap. II.

Domaine	Nombre de recommandations	Recommandations appliquées		Recommandations en cours d'applications		Recommandations non appliquées		Recommandations devenues caduques	
		Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Budgétisation et gestion axées sur les résultats	2	–	–	2	100	–	–	–	–
Biens durables	1	–	–	1	100	–	–	–	–
<b>Total</b>	<b>9</b>	<b>1</b>	<b>11</b>	<b>8</b>	<b>89</b>	–	–	–	–
2006-2007	4	1	25	3	75	–	–	–	–

26. Huit recommandations demeurent en cours d'application. Trois d'entre elles ne pourront être pleinement appliquées que dans le contexte de l'adoption des normes IPSAS à l'échelle du système des Nations Unies et de l'harmonisation des politiques comptables (par exemple en ce qui concerne la gestion des prestations dues à la cessation de service et après le départ à la retraite, dont l'assurance maladie après la cessation de service, et l'évaluation des engagements au titre des reliquats de congé annuel).

27. Pour ce qui est de la recommandation selon laquelle le montant de la réserve opérationnelle au titre des fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique devrait être porté de 7 à 15 %, le Centre du commerce international a indiqué qu'il avait porté ce pourcentage à 10,7 % au 31 décembre 2010, ce qui représente un certain progrès. Le Comité validera les progrès réalisés dans l'application de cette recommandation lorsqu'il examinera les prochains états financiers biennaux. Le Centre a indiqué qu'il mettrait en œuvre les quatre recommandations restantes en 2011.

### C. Université des Nations Unies

28. Sur les 16 recommandations faites par le Comité au sujet des comptes de l'Université des Nations Unies pour l'exercice biennal 2008-2009<sup>3</sup> (il en avait formulé 21 pour 2006-2007), 4 (25 %) avaient été appliquées par l'Université, 9 autres (56 %) étaient en cours d'application, et 3 (19 %) n'avaient pas été appliquées. Conformément à l'explication fournie à la section I.B ci-dessus, le Comité a validé les statistiques communiquées sur la suite donnée à ses recommandations, présentées dans la figure V et le tableau 5.

<sup>3</sup> Ibid., vol. IV, chap. II.

Figure V  
**État d'avancement de l'application des recommandations formulées  
 par le Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice biennal  
 2008-2009 : vue d'ensemble – Université des Nations Unies**

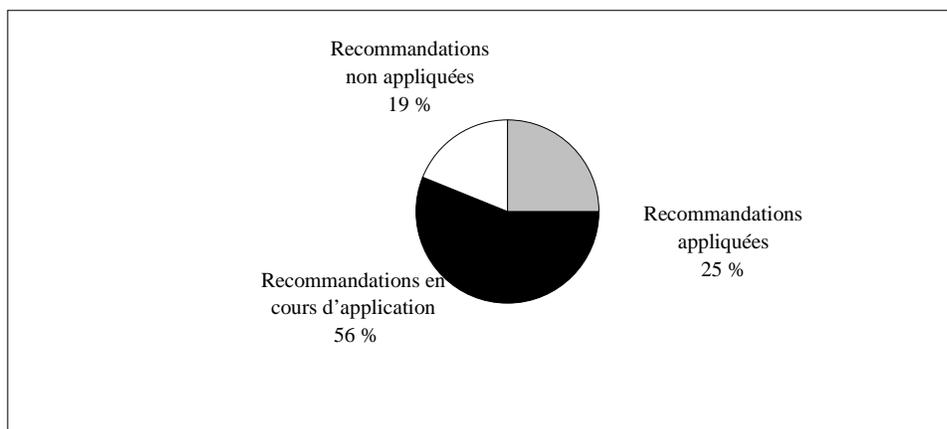


Tableau 5  
**État d'avancement de l'application des recommandations formulées par le Comité  
 des commissaires aux comptes pour l'exercice biennal 2008-2009,  
 par domaine d'intervention**

Domaine	Nombre de recommandations	Recommandations appliquées		Recommandations en cours d'applications		Recommandations non appliquées		Recommandations devenues caduques	
		Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Aperçu de la situation financière	2	–	–	1	50	1	50	–	–
Charges liées à la cessation de service, y compris au titre de l'assurance maladie après la cessation de service	2	–	–	2	100	–	–	–	–
Gestion des programmes et des projets	4	–	–	3	75	1	25	–	–
Gestion des achats et des marchés	4	2	50	2	50	–	–	–	–
Gestion des biens durables	1	1	100	–	–	–	–	–	–
Consultants, experts et personnel temporaire	1	1	100	–	–	–	–	–	–
Gestion des transports et des voyages	1	–	–	1	100	–	–	–	–
Vérification interne des comptes	1	–	–	–	–	1	100	–	–
<b>Total</b>	<b>16</b>	<b>4</b>	<b>25</b>	<b>9</b>	<b>56</b>	<b>3</b>	<b>19</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
2006-2007	21	13	62	7	33	–	–	1	5

29. Sur les neuf recommandations en cours d'application, trois recommandations concernant la proportion d'actions dans le portefeuille d'investissements du Fonds de dotation, ainsi que le provisionnement des engagements au titre de la cessation de service, font actuellement l'objet de discussions ou de consultations avec le Secrétariat de l'ONU. Par ailleurs, les directeurs des instituts donnent suite à deux autres recommandations sur la révision du manuel de gestion de projets.

30. Dans la première des trois recommandations non appliquées, le Comité invitait l'ONU à expliquer, dans une note distincte, la raison de son changement de politique concernant les virements depuis les réserves et les soldes des fonds vers les comptes de recettes. Bien que l'Assemblée générale ait approuvé la recommandation du Comité, l'Administration ne l'avait pas acceptée, car il lui semblait que la note de bas de page c) de l'état des recettes et des dépenses donnait déjà les explications nécessaires.

31. La deuxième recommandation non appliquée avait trait à la nécessité de diffuser les résultats des projets dans d'autres langues que l'anglais. L'Université a indiqué qu'elle ne disposait pour l'heure d'aucun budget pour la traduction et que cette recommandation ne pouvait être appliquée sans financement supplémentaire.

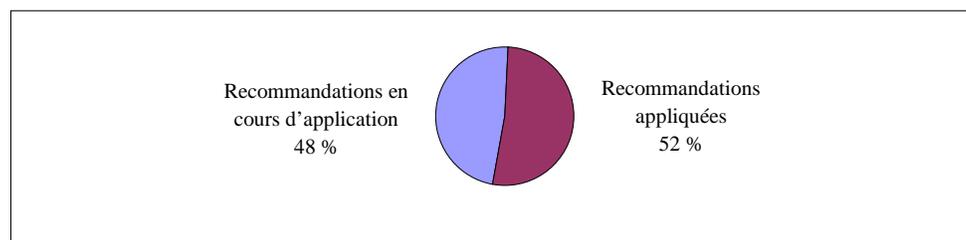
32. La troisième recommandation qui n'a pas été appliquée préconisait d'accélérer, en collaboration avec le Bureau des services de contrôle interne (BSCI), la conclusion d'un accord de financement des services d'audit assurés pour l'ONU. L'Université a expliqué qu'elle attendait que le BSCI finalise cet accord. Le Comité examinera ces questions lors de l'audit définitif pour l'exercice biennal 2010-2011.

#### D. Programme des Nations Unies pour le développement

33. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) avait appliqué 46 (52 %) des 89 recommandations faites par le Comité pour 2008-2009<sup>4</sup> au sujet de ses comptes (82 avaient été formulées en 2006-2007), tandis que 43 (48 %) étaient en cours d'application, comme le montrent la figure VI et le tableau 6. Le Comité a validé les statistiques sur l'état d'avancement de l'application des recommandations, comme il est expliqué à la section I.B sur l'étendue des vérifications et la méthode, qui figure dans l'introduction du présent rapport.

Figure VI

**État d'avancement de l'application des recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice biennal 2008-2009 : vue d'ensemble – Programme des Nations Unies pour le développement**



<sup>4</sup> Ibid., *Supplément n° 5A (A/65/5/Add.1)*, chap. II.

34. Comme indiqué dans le tableau 6, le taux d'application est relativement faible dans trois domaines : questions relatives aux états financiers, prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite, et gestion des biens durables.

Tableau 6  
**État d'avancement de l'application des recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice biennal 2008-2009, par domaine d'intervention**

Domaine	Nombre de recommandations	Recommandation appliquée		Recommandation en cours d'application	
		Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Questions relatives aux états financiers	10	2	20	8	80
Immobilisations et travaux en cours	1		–	1	100
Fonds généraux d'affectation spéciale et fonds apparentés	3	1	33	2	67
Prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite	5	–	–	5	100
Préparation de la mise en œuvre des normes IPSAS	1	–	–	1	100
Gestion axée sur les résultats	2	–	–	2	100
Gestion de la trésorerie (comptes bancaires et encaisse)	1	1	100	–	–
Gestion des achats et des marchés	7	5	71	2	29
Gestion des actifs	5	–	–	5	100
Gestion des ressources humaines	7	5	71	2	29
Consultants, experts et personnel temporaire	2	2	100	–	–
Informatique	9	8	89	1	11
Soldes interfonds	2	–	–	2	100
Gestion des transports et des voyages	2	1	50	1	50
Mise en place du progiciel de gestion intégré	1	1	100	–	–
Dépenses afférentes aux programmes	7	7	100	–	–
Gestion des programmes et des projets	2	–	–	2	100
Fonds d'affectation spéciale multidonateurs	5	3	60	2	40
Services communs	1	1	100	–	–
Sûreté et sécurité	1	1	100	–	–
Fonds de développement des Nations Unies pour la femme	3	2	67	1	33
Fonds d'équipement des Nations Unies	3	2	67	1	33
Politique harmonisée concernant les transferts de fonds	2	–	–	2	100
Harmonisation fonctionnelle des centres régionaux	4	2	50	2	50

Domaine	Nombre de recommandations	Recommandation appliquée		Recommandation en cours d'application	
		Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Vérification des comptes	3	2	67	1	33
<b>Total</b>	<b>89</b>	<b>46</b>	<b>52</b>	<b>43</b>	<b>48</b>
2006-2007	82	33	40	49	60

35. Il ressort du tableau 6 que le nombre de recommandations a légèrement augmenté, 89 ayant été formulées pour l'exercice biennal 2008-2009 contre 82 pour l'exercice 2006-2007. Le taux d'exécution a également augmenté, passant de 40 % en 2006-2007 à 52 % en 2008-2009, tandis que le pourcentage de recommandations en cours d'application a baissé, passant de 60 % à 48 %.

36. Le Comité a noté que la plupart des recommandations en cours d'application étaient, d'après les calendriers des équipes de direction, en voie d'être pleinement mises en œuvre aux dates butoirs fixées, qui s'étalent du deuxième trimestre 2011 au premier trimestre 2012. Le PNUD a informé le Comité que la pleine application de plusieurs recommandations ayant trait aux politiques coïnciderait avec la mise en application des normes IPSAS en janvier 2012, et que la plupart des recommandations relatives aux états financiers seraient intégralement appliquées à la fin de l'exercice biennal 2010-2011, au moment de l'établissement des états financiers.

37. Le Comité est globalement satisfait de l'état d'avancement de l'application des recommandations. Pour la plupart de celles qui sont en cours d'application, les délais prévus par la direction sont respectés. Le Comité a aussi salué la mise en place d'un mécanisme de suivi approprié, qu'il a jugé important pour la pleine application des recommandations.

38. Le Comité s'est félicité des efforts déployés par le PNUD pour assurer le suivi de ses recommandations. Le PNUD a amélioré son tableau de bord électronique en lançant une base de données de suivi en ligne qui permet au chef de la section concernée de télécharger des informations et des documents pour rendre compte en temps réel de l'état d'avancement de l'application des recommandations. Chaque fois que les données sont modifiées, un message d'alerte est automatiquement envoyé aux auditeurs internes, qui sont ainsi informés de la mise à jour et qui peuvent donc examiner les documents fournis et réévaluer le degré d'application en conséquence. Le chef de la section concernée reçoit lui aussi un message l'informant des modifications apportées par les auditeurs internes. Cette procédure permet de tenir un journal d'audit retraçant le processus de mise en œuvre de chaque recommandation.

## E. Fonds des Nations Unies pour l'enfance

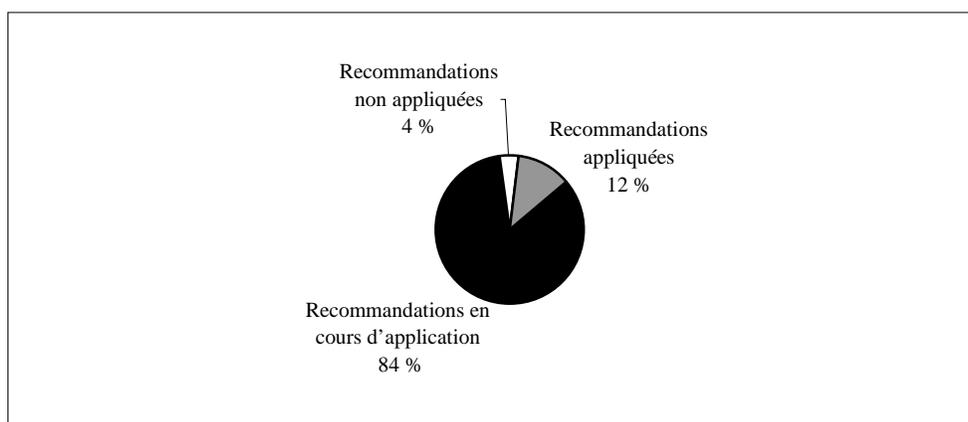
39. Comme le montrent la figure VII et le tableau 7, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) avait appliqué 6 (12 %) des 50 recommandations formulées par le Comité au sujet de ses comptes pour l'exercice biennal 2008-2009<sup>5</sup>

<sup>5</sup> Ibid., *Supplément n° 5B* (A/65/5/Add.2), chap. II.

(42 avaient été formulées pour 2006-2007), tandis que 42 (84 %) étaient en cours d'application. Deux recommandations (4 %) n'avaient pas été appliquées. Le Comité a validé les statistiques sur l'état d'avancement de l'application des recommandations, comme il est expliqué à la section I.B sur l'étendue des vérifications et la méthode, qui figure dans l'introduction du présent rapport.

Figure VII

**État d'avancement de l'application des recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice biennal 2008-2009 : vue d'ensemble – Fonds des Nations Unies pour l'enfance**



40. Comme indiqué dans le tableau 7, le taux d'application est relativement faible dans six domaines : questions relatives aux états financiers, prestations dues après la cessation de service, y compris l'assurance maladie, budgétisation et gestion axées sur les résultats, virements, gestion des achats et des marchés, et consultants, experts et personnel temporaire.

Tableau 7

**État d'avancement de l'application des recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice biennal 2008-2009, par domaine d'intervention**

Domaine	Nombre de recommandations	Recommandation appliquée		Recommandation en cours d'application		Recommandation non appliquée	
		Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Préparation de la mise en œuvre des normes IPSAS	1	1	100	–	–	–	–
État des recettes et des dépenses	5	–	–	5	100	–	–
État de l'actif, du passif, des réserves et des soldes des fonds	2	–	–	2	100	–	–
Prestations dues après la cessation de service, y compris l'assurance maladie	4	–	–	3	75	1	25

Domaine	Nombre de recommandations	Recommandation appliquée		Recommandation en cours d'application		Recommandation non appliquée	
		Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Budgétisation et gestion axées sur les résultats	3	–	–	3	100	–	–
Virements	3	–	–	3	100	–	–
Gestion des programmes et des projets	6	–	–	6	100	–	–
Gestion des achats et des marchés	4	–	–	3	75	1	25
Gestion des biens durables	2	1	50	1	50	–	–
Gestion des stocks	3	2	67	1	33	–	–
Gestion des ressources humaines	3	1	33	2	67	–	–
Consultants, experts et personnel temporaire	2	–	–	2	100	–	–
Informatique	2	–	–	2	100	–	–
Progiciels de gestion intégrés	1	–	–	1	100	–	–
Vérification interne des comptes	1	–	–	1	100	–	–
Activités productrices de recettes	6	1	17	5	83	–	–
Gestion des voyages	2	–	–	2	100	–	–
<b>Total</b>	<b>50</b>	<b>6</b>	<b>12</b>	<b>42</b>	<b>84</b>	<b>2</b>	<b>4</b>
2006-2007	42	34	81	8	19	–	–

41. Le tableau 7 fait apparaître une diminution notable du nombre de recommandations formulées par rapport à l'exercice biennal 2006-2007. Le taux d'exécution a nettement baissé, passant de 81 % pour l'exercice 2006-2007 à 12 % pour l'exercice 2008-2009, tandis que le pourcentage de recommandations en cours d'application a fortement augmenté, passant de 19 % à 84 %.

42. En ce qui concerne les 42 recommandations en cours d'application, le Comité a observé que beaucoup d'entre elles avaient trait à la mise en œuvre des normes IPSAS. L'UNICEF a indiqué au Comité qu'il serait donné suite à ces recommandations dans le cadre de l'entrée en vigueur des normes IPSAS en 2012, ainsi que de l'adoption de nouvelles politiques comptables, d'un nouveau Règlement financier et de nouvelles règles de gestion financière et du système virtuel intégré d'information (VISION). Le Comité reconnaît que ce n'est qu'une fois que toutes les visites d'audit prévues pour l'exercice biennal 2010-2011 auront été effectuées qu'il pourra établir un bilan complet de l'état d'avancement de l'application des recommandations pour 2008-2009 actuellement en cours d'application, qu'il présentera dans son rapport d'audit final pour l'exercice biennal 2010-2011.

43. Le Comité a pris note des efforts faits par L'UNICEF pour revoir ses politiques comptables et mettre à jour son Règlement financier et ses règles de gestion financière, son manuel concernant les politiques et procédures de programmation et les procédures de la Division des approvisionnements. Il a aussi constaté que l'UNICEF avait actualisé ses plans de formation et de communication en se fondant sur le calendrier révisé de préparation à l'adoption des normes IPSAS. Il l'a

encouragé à prendre de nouvelles mesures pour tirer pleinement parti de la mise en œuvre de ces normes afin de rentabiliser les sommes investies.

44. Deux des recommandations formulées pour l'exercice biennal 2008-2009 n'avaient pas été appliquées. La première avait trait à la révision de la politique de l'UNICEF en matière d'évaluation des engagements au titre des congés annuels. L'UNICEF a informé le Comité que la méthode d'évaluation utilisée jusqu'au 31 décembre 2009 était conforme aux Normes comptables du système des Nations Unies et que cette question, qui concernait l'ensemble du système des Nations Unies, faisait actuellement l'objet de discussions avec le Comité et tous les organismes du système.

45. La deuxième recommandation non appliquée concernait l'introduction dans les bons de commandes d'une clause prévoyant des pénalités en cas de livraison tardive. L'UNICEF a indiqué que les demandes de dommages et intérêts n'étaient prévues qu'à titre facultatif dans le Manuel des achats. Le Comité considère néanmoins que l'application de pénalités en cas de retard dans la livraison de biens ou la prestation de services est dans l'intérêt de l'organisation. Il soulèvera à nouveau la question dans le cadre du prochain audit du Fonds.

## **F. Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient**

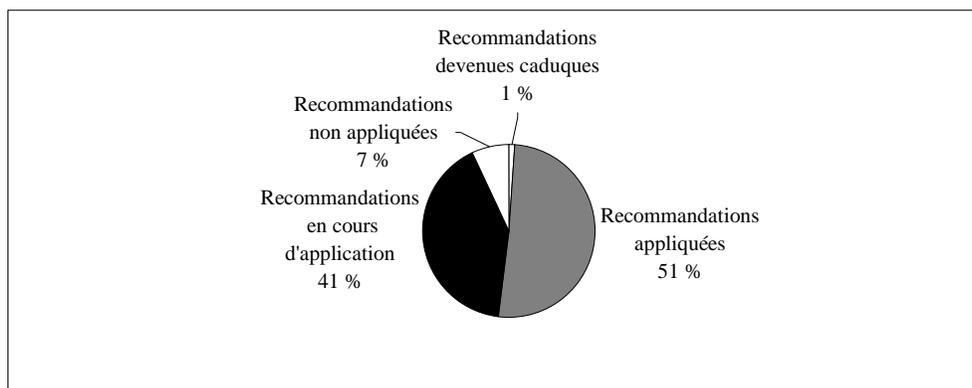
46. Comme le montrent la figure VIII et le tableau 8, sur les 61 recommandations formulées par le Comité concernant les comptes de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) pour l'exercice 2008-2009 (31 avaient été formulées pour l'exercice 2006-2007)<sup>6</sup>, l'Office en avait appliqué 31 (51 %), 25 (41 %) étaient en cours d'application, 4 (7 %) n'avaient pas été appliquées et 1 (1 %) était devenue caduque. L'état d'avancement de l'application de ces recommandations, présenté ci-dessous, a été validé par le Comité, comme il est expliqué à la section I.B ci-dessus.

47. Le nombre de recommandations était passé de 31 à 61, notamment en raison de l'émission d'une opinion assortie de commentaires pour l'exercice biennal 2008-2009.

---

<sup>6</sup> Ibid., *Supplément n° 5C (A/65/5/Add.3)*, chap. II.

Figure VIII  
**État d'avancement de l'application des recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice biennal 2008-2009 : vue d'ensemble – Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient**



48. Comme indiqué dans le tableau 8, le taux d'application est relativement faible dans quatre domaines : gestion des programmes et des projets, gestion des biens durables, informatique et vérification interne des comptes. Parmi les 61 recommandations formulées, 27 se rapportent à ces domaines, dont 18 sont en cours d'application.

49. Pour ce qui est des recommandations relatives à la gestion des projets, l'Office a informé le Comité qu'il était en train de mettre au point un manuel, qui porterait sur la gestion de tous les projets et définirait les fonctions, les compétences et la formation requises des différents acteurs concernés.

50. S'agissant des recommandations relatives à la gestion des biens durables, l'Office a informé le Comité que dans le cadre de la préparation à la mise en œuvre des normes IPSAS, il procédait actuellement à un inventaire physique de ses biens et à l'évaluation de ses biens fonciers et immobiliers afin de mettre à jour son registre des actifs corporels.

Tableau 8

**État d'avancement de l'application des recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice biennal 2008-2009, par domaine d'intervention**

Domaine	Nombre de recommandations	Recommandations appliquées		Recommandations en cours d'applications		Recommandations non appliquées		Recommandations devenues caduques	
		Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Préparation de la mise en œuvre des normes IPSAS	2	2	100	–	–	–	–	–	–
Questions relatives aux états financiers	13	10	76	1	8	1	8	1	8
Immobilisations et travaux de construction en cours	2	1	50	1	50	–	–	–	–

Domaine	Nombre de recommandations	Recommandations appliquées		Recommandations en cours d'applications		Recommandations non appliquées		Recommandations devenues caduques	
		Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Prestations dues après la cessation de service, y compris l'assurance maladie	1	–	–	–	–	1	100	–	–
Gestion de la trésorerie	1	1	100	–	–	–	–	–	–
Gestion des programmes et des projets	4	–	–	4	100	–	–	–	–
Gestion des achats et des marchés	4	3	75	1	25	–	–	–	–
Gestion des biens durables	4	–	–	4	100	–	–	–	–
Gestion des biens non durables	2	–	–	2	100	–	–	–	–
Gestion des ressources humaines	7	6	86	1	14	–	–	–	–
Cadre organisationnel et contrôles	2	1	50	1	50	–	–	–	–
Informatique	10	6	60	3	30	1	10	–	–
Vérification interne des comptes	9	1	11	7	78	1	11	–	–
<b>Total</b>	<b>61</b>	<b>31</b>	<b>51</b>	<b>25</b>	<b>41</b>	<b>4</b>	<b>7</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
2006-2007	31	15	48	16	52	–	–	–	–

51. Pour ce qui est des recommandations dans le domaine de l'informatique, l'Office a fait savoir au Comité qu'il mettait actuellement au point un plan de reprise après sinistre afin de déterminer la marche à suivre pour remettre en état des systèmes opérationnels d'importance critique, et qu'il était sur le point de recruter du personnel pour l'aider à renforcer son département informatique.

52. S'agissant des recommandations relatives à la fonction d'audit interne, la Division des services de contrôle interne de l'UNRWA a fait savoir au Comité qu'elle s'efforçait d'obtenir des ressources supplémentaires pour pouvoir s'acquitter correctement de ses attributions. Le Comité est conscient que depuis la parution de son rapport, le poste du chef de l'audit interne a changé de titulaire, ce qui a eu une incidence sur l'application des recommandations.

53. Quatre recommandations n'avaient pas été appliquées. La première concerne les avances payées aux fournisseurs, qui apparaissent dans le bilan comme des paiements anticipés au titre des actifs à court terme mais figurent également dans la note des états financiers relative aux comptes créditeurs. L'Office a expliqué au Comité que les avances étaient inscrites aux comptes créditeurs pour pouvoir suivre les biens en transit. Le Comité estime que cette façon de procéder prête à confusion et demande instamment à l'Office de comptabiliser correctement les effets des transactions effectuées.

54. La deuxième recommandation non appliquée concerne les engagements au titre de la prime de rapatriement et de la conversion en numéraire des jours de congé non pris, qui n'apparaissent pas dans les états financiers, alors qu'ils figurent dans les notes qui les accompagnent pour l'exercice biennal 2006-2007. Si les engagements relatifs au personnel recruté au plan international sont pris en charge par l'Organisation des Nations unies, le Comité sait qu'à l'Office, le personnel recruté sur le plan international comprend des membres du personnel affectés à des

activités de projets. Comme les dépenses qui s'y rapportent sont prises en charge par l'Office, c'est à lui qu'il revient de les évaluer et de les faire figurer dans ses états financiers.

55. La troisième recommandation est liée au fait que le Comité consultatif pour le contrôle interne de l'Office n'a pas examiné les états financiers comme l'exigent les dispositions de la directive de l'Office en la matière. La Division des services de contrôle interne de l'Office a informé le Comité que le Comité consultatif susmentionné pourrait envisager d'examiner les états financiers relatifs au prochain exercice biennal.

56. La quatrième recommandation non appliquée a trait à l'absence de division des tâches entre l'administrateur du progiciel de gestion intégré et l'administrateur de la base de données. L'Office a indiqué au Comité qu'il allait bientôt obtenir des ressources supplémentaires et que, dans l'intervalle, il avait pris des mesures transitoires pour garantir une telle séparation des tâches; le Comité estime néanmoins que ces mesures transitoires ne sont pas suffisantes et considère donc que sa recommandation n'a pas été appliquée.

57. La recommandation devenue caduque concerne la publication de la politique relative à la comptabilité des stocks. L'Office a expliqué que la politique en la matière serait définie dans le contexte de la mise en œuvre des normes IPSAS.

58. Le Comité est globalement satisfait de l'état d'avancement de l'application de ses recommandations par l'Office, étant donné que, pour la majorité de celles qui sont en cours d'application, les délais fixés dans le plan de mise en œuvre de l'UNRWA sont respectés, et que d'autres seront appliquées dans le contexte de la mise en œuvre des normes IPSAS. Il s'inquiète cependant du fait que quatre recommandations n'ont pas été appliquées et que l'administration n'a pris aucune mesure pour commencer à les mettre en œuvre.

## **G. Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche**

59. Sur les cinq recommandations formulées par le Comité au sujet des comptes de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) pour l'exercice biennal 2008-2009 (12 avaient été formulées pour l'exercice biennal 2006-2007)<sup>7</sup>, l'Institut en avait appliqué 3 (60 %), tandis que 2 (40 %) étaient en cours d'application. Conformément à l'explication fournie à la section I.B du présent document, le Comité a validé les statistiques communiquées sur la suite donnée à ses recommandations, présentées dans la figure IX et le tableau 9

---

<sup>7</sup> Ibid., *Supplément n° 5D (A/65/5/Add.4)*, chap. II.

Figure IX  
**État d'avancement de l'application des recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes concernant l'exercice biennal 2008-2009 : vue d'ensemble – Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche**

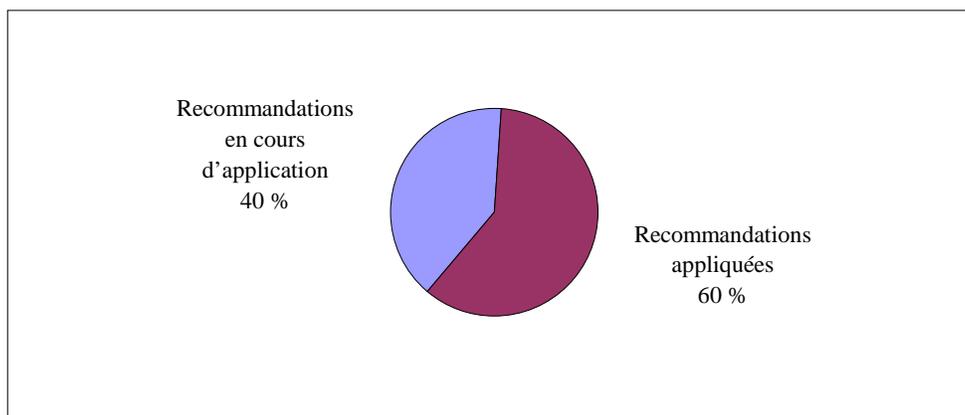


Tableau 9  
**État d'avancement de l'application des recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice biennal 2008-2009, par domaine d'intervention**

Domaine	Nombre de recommandations	Recommandations appliquées		Recommandations en cours d'application		Recommandations non appliquées		Recommandations devenues caduques	
		Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Prestations dues à la cessation de service, y compris au titre de l'assurance maladie après la cessation de service	1	–	–	1	100	–	–	–	–
Budgétisation et gestion axées sur les résultats	1	1	100	–	–	–	–	–	–
Gestion des achats et des marchés	2	1	50	1	50	–	–	–	–
Vérification interne des comptes	1	1	100	–	–	–	–	–	–
<b>Total</b>	<b>5</b>	<b>3</b>	<b>60</b>	<b>2</b>	<b>40</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>
2006-2007	12	8	67	2	17	1	8	1	8

60. Le taux d'application relativement bas par rapport à 2006-2007 s'explique par la nature des questions faisant l'objet de recommandations, qui relèvent du Siège de l'ONU à New York ou de l'Office des Nations Unies à Genève.

61. S'agissant des deux recommandations en cours d'application, la première concernait les prestations dues à la cessation de service. L'Administration a indiqué qu'elle avait saisi le Contrôleur de l'ONU pour qu'il prennent les dispositions

nécessaires, étant donné qu'il s'agit d'une question de politique comptable. Les états financiers de l'Institut sont établis par le Contrôleur.

62. La deuxième recommandation en cours d'application concernait la gestion des achats et des marchés. L'Administration a fait savoir qu'elle était en pourparlers avec l'Office des Nations Unies à Genève pour déterminer quelles seront les fonctions financières et budgétaires supplémentaires transférées à l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche. À l'issue de ces discussions, le mémorandum de l'accord de services sera actualisé.

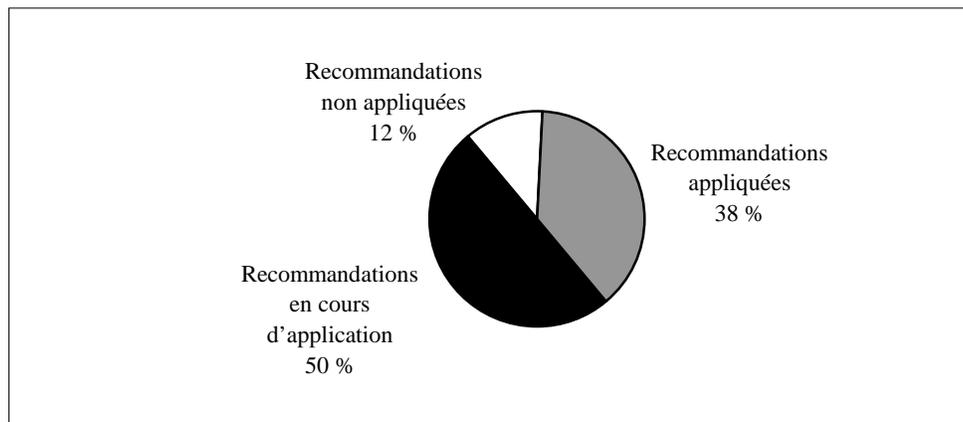
## H. Programme des Nations Unies pour l'environnement

63. Sur les 26 recommandations (contre 11 en 2006-2007) faites par le Comité au sujet des comptes du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) relatifs à l'exercice biennal 2008-2009<sup>8</sup>, 10 (38 %) avaient été appliquées, 13 (50 %) étaient en cours d'application et 3 (12 %) n'avaient pas été appliquées, comme il ressort de la figure X et du tableau 10.

64. Sur les 26 recommandations, aucune n'était directement adressée à la Division du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) du PNUE qui, à l'époque, était une division autonome qui rendait également compte aux dépositaires du FEM sur les questions fiduciaires. Conformément à l'explication donnée à la section I.B ci-dessus, le Comité a validé les statistiques présentées ci-après sur la suite fournie à ses recommandations.

Figure X

**État d'avancement de l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes concernant l'exercice biennal 2008-2009 : vue d'ensemble – Programme des Nations Unies pour l'environnement**



<sup>8</sup> Ibid., *Supplément n° 5F* (A/65/5/Add.6), chap. II.

Tableau 10  
**État d'avancement de l'application des recommandations formulées par le Comité  
des commissaires aux comptes pour l'exercice biennal 2008-2009, par domaine d'intervention**

Domaine	Nombre de recommandations	Recommandations appliquées		Recommandations en cours d'application		Recommandations non appliquées		Recommandations devenues caduques	
		Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Gestion et information financières	12	4	33	5	42	3	25	–	–
Informations financières relatives aux accords multilatéraux sur l'environnement	4	1	25	3	75	–	–	–	–
Arrangements passés avec l'Office des Nations Unies à Nairobi	1	1	100	–	–	–	–	–	–
Préparation de la mise en œuvre des Normes comptables internationales pour le secteur public	1	–	–	1	100	–	–	–	–
Progiciel de gestion intégré	2	1	50	1	50	–	–	–	–
Gestion des achats et des marchés	2	1	50	1	50	–	–	–	–
Suivi des résultats	1	–	–	1	100	–	–	–	–
Informatique	1	1	100	–	–	–	–	–	–
Vérification interne des comptes	1	1	100	–	–	–	–	–	–
Cas de fraude et de présomption de fraude	1	–	–	1	100	–	–	–	–
<b>Total</b>	<b>26</b>	<b>10</b>	<b>38</b>	<b>13</b>	<b>50</b>	<b>3</b>	<b>12</b>	–	–
2006-2007	11	4	36	5	46	1	9	1	9

65. Il ressort du tableau 10 que les variations du taux d'application des recommandations du Comité sont minimes. Le pourcentage des recommandations totalement ou partiellement appliquées est pratiquement resté inchangé par rapport à l'exercice biennal précédent, bien que, par rapport à 2006-2007, le nombre de recommandations pour l'exercice 2008-2009 ait été multiplié par deux.

66. Les recommandations en cours d'application sont au nombre de 13. Selon le PNUE, cinq d'entre elles, qui ont trait à la gestion et à l'information financières, seront pleinement prises en compte dans les états financiers relatifs à l'exercice biennal s'achevant le 31 décembre 2011.

67. Trois recommandations ne relevant pas du domaine de la gestion et de l'information financières, qui sont en cours d'application, dépendent de la rapidité avec laquelle le PNUE passera aux normes IPSAS, et de la mise en service des fonctionnalités appropriées actuellement installées dans le nouveau progiciel de gestion intégré.

68. Pour la recommandation relative au projet Umoja selon laquelle le PNUE devrait ajouter un domaine dans son Système intégré de gestion (SIG) de l'information financière actuel, en vue de permettre l'enregistrement de numéros de contrat d'achat de biens et de services, le Comité croit comprendre, à la lumière des informations fournies par le PNUE, qu'en prévision du passage à Umoja, il a été décidé de suspendre toute amélioration du SIG et que, jusqu'ici, le seul élément de cette recommandation auquel le PNUE ait pu donner suite concerne la tenue à jour de la base de données relative à la gestion des marchés.

69. Les quatre autres recommandations en cours d'application concernaient le statut juridique du Fonds multilatéral et la publication des états financiers qui s'y rapportent; le contrôle exercé par le PNUE sur les fonds relatifs aux Accords multilatéraux sur l'environnement et l'inclusion de ces fonds dans les états financiers du PNUE; la clôture du Fonds d'affectation spéciale pour la création du secrétariat intérimaire de la Convention sur la diversité biologique; et les pièces justificatives afférentes à tous les indicateurs de résultat. Le PNUE a fait savoir que le travail se poursuivait sur ces recommandations.

70. Trois recommandations n'ont pas été appliquées, car elles étaient liées aux changements d'orientation auxquels le Bureau du Contrôleur de l'ONU devait procéder et à la publication des instructions correspondantes.

## **I. Fonds des Nations Unies pour la population**

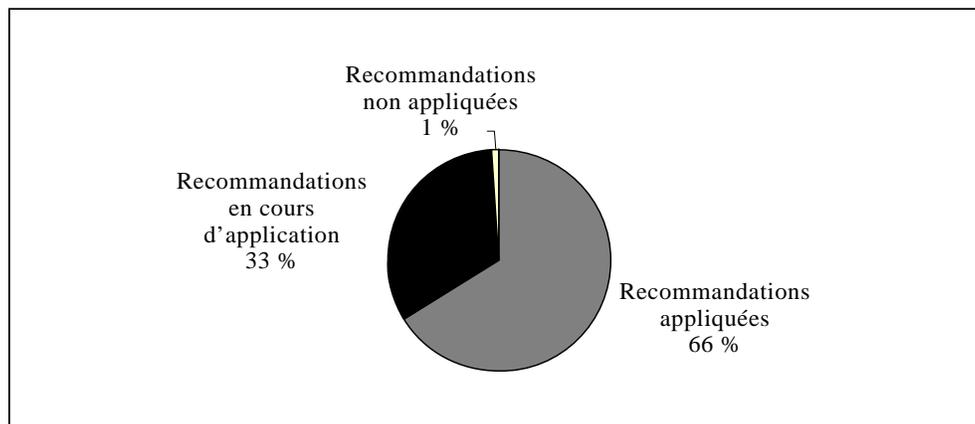
71. Sur les 93 recommandations (contre 60 en 2006-2007) faites par le Comité au sujet des comptes du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) relatifs à l'exercice biennal 2008-2009<sup>9</sup>, le Fonds en avait appliqué 61 (66 %), 31 (33 %) étaient en cours d'application et 1 (1 %) n'avait pas été appliquée, comme il ressort de la figure XI. Conformément à l'explication fournie à la section I.B du présent rapport, le Comité a validé les statistiques présentées ci-après sur la suite donnée à ses recommandations.

72. L'augmentation du nombre de recommandations, qui est passé de 60 à 93, s'explique en partie par le fait qu'une opinion assortie de commentaires a été émise concernant l'exercice biennal 2008-2009.

---

<sup>9</sup> Ibid., *Supplément n° 5G (A/65/5/Add.7)*, chap. II.

Figure XI  
**État d'avancement de l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes concernant l'exercice biennal 2008-2009 : vue d'ensemble – Fonds des Nations Unies pour la population**



73. Comme il ressort du tableau 11, le taux global d'application des recommandations du Comité est légèrement inférieur à celui du précédent exercice biennal dans les domaines suivants : questions relatives aux états financiers; gestion des programmes et des projets, dont la modalité d'exécution nationale; et Service des achats.

Tableau 11  
**État d'avancement de l'application des recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice biennal 2008-2009, par domaine d'intervention**

Domaine	Nombre de recommandations	Recommandations appliquées		Recommandations en cours d'application		Recommandations non appliquées	
		Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Préparation de la mise en œuvre des normes IPSAS	3	2	67	1	33	–	–
Questions relatives aux états financiers	8	5	63	3	37	–	–
Fonds généraux d'affectation spéciale	3	2	67	1	33	–	–
Prestations dues à la cessation de service, y compris l'assurance maladie après la cessation de service	3	1	33	1	33	1	34
Gestion axée sur les résultats	1	1	100	–	–	–	–
Gestion de la trésorerie	5	5	100	–	–	–	–
Gestion des programmes et des projets, dont la modalité d'exécution nationale	21	13	62	8	38	–	–
Gestion des achats et des marchés	9	7	78	2	22	–	–
Gestion des biens durables	7	7	100	–	–	–	–
Gestion des biens non durables	2	–	–	2	100	–	–

Domaine	Nombre de recommandations	Recommandations appliquées		Recommandations en cours d'application		Recommandations non appliquées	
		Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Gestion des ressources humaines	5	2	40	3	60	–	–
Consultants, experts et personnel temporaire	2	1	50	1	50	–	–
Service des achats	17	10	59	7	41	–	–
Vérification interne des comptes	2	2	100	–	–	–	–
Gestion des transports et des voyages	3	1	33	2	67	–	–
Coordination interinstitutions	2	2	100	–	–	–	–
<b>Total</b>	<b>93</b>	<b>61</b>	<b>66</b>	<b>31</b>	<b>33</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
2006-2007	60	44	73	15	25	1	2

74. La seule recommandation qui n'a pas été appliquée tient à l'exactitude, à la validité et au caractère exhaustif des données démographiques fournies à l'actuaire par le FNUAP pour lui permettre de calculer les montants à prévoir au titre des prestations dues à la cessation de service. Cette recommandation ne pourra être appliquée que lors de la prochaine évaluation actuarielle, qui doit être effectuée en décembre 2011.

75. La gestion des programmes et des projets, dont la modalité d'exécution nationale, a donné lieu au plus grand nombre de recommandations (21). Le Comité reconnaît les efforts qu'a déployés la direction pour y donner suite, grâce auxquels 62 % des 21 recommandations sont considérées comme appliquées. Ce résultat montre que le Fonds a appliqué des procédures adéquates lors des premières étapes de la mise en œuvre de la modalité d'exécution nationale. Les autres recommandations ne pourront être appliquées qu'au terme du cycle d'exécution nationale. Le Comité engage la direction à garder ces questions à l'examen afin de faire en sorte que des procédures et contrôles améliorés restent en place pour assurer une bonne gestion des résultats des rapports sur l'exécution nationale.

76. Le FNUAP a informé le Comité que la majorité des recommandations en cours d'application avaient trait à des processus continus et que les délais d'exécution prévus par les plans d'action de la direction devraient être respectés. Le Comité a constaté que certaines des recommandations en cours d'application concernaient des modalités déjà mises en œuvre par le Fonds. Il n'a pu cependant valider les nouveaux dispositifs ou le nouveau système, car ceux-ci nécessitaient un audit long et approfondi pour déterminer si les mesures appliquées par la direction étaient appropriées. Cette observation s'appliquait à 2 recommandations relatives à la modalité d'exécution nationale, à 3 autres concernant l'administration des congés et à 1 portant sur le Service des achats.

77. Le Comité est globalement satisfait des progrès accomplis par le FNUAP, car l'application des recommandations se situe dans les délais arrêtés dans les plans d'action de la direction. Il reconnaît que certaines recommandations ne peuvent être pleinement appliquées en raison de l'établissement des états financiers en fin d'exercice biennal et il engage la direction à garder ces questions à l'examen.

## J. Programme des Nations Unies pour les établissements humains

78. Sur les 19 recommandations (contre 18 en 2006-2007) faites par le Comité au sujet des comptes du Fonds des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) relatifs à l'exercice biennal 2008-2009<sup>10</sup>, 10 (53 %) avaient été appliquées, 7 (37 %) étaient en cours d'application et 2 (10 %) n'avaient pas été appliquées, comme il ressort de la figure XII et du tableau 12.

79. Conformément à l'explication fournie à la section I.B ci-dessus, le Comité a validé les statistiques présentées ci-après sur la suite donnée à ses recommandations.

Figure XII

**État d'avancement de l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes concernant l'exercice biennal 2008-2009 : vue d'ensemble – Programme des Nations Unies pour les établissements humains**

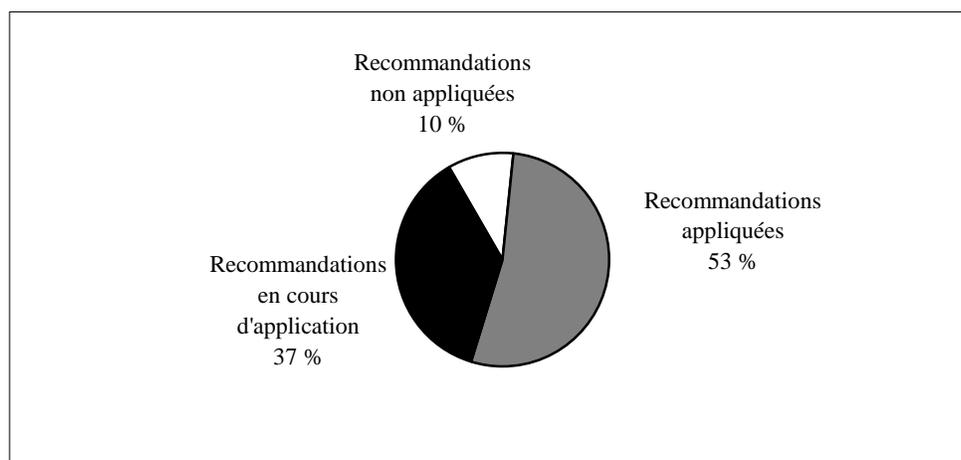


Tableau 12

**État des recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice biennal 2008-2009, par domaine d'intervention**

Domaine	Nombre de recommandations	Recommandations appliquées		Recommandations en cours d'application		Recommandations non appliquées		Recommandations devenues caduques	
		Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Gestion et information financières	10	5	50	3	30	2	20	–	–
Préparation de la mise en œuvre des normes IPSAS	1	–	–	1	100	–	–	–	–
Progiciel de gestion intégré	2	–	–	2	100	–	–	–	–

<sup>10</sup> Ibid., Supplément n° 5H (A/65/5/Add.8), chap. II.

Domaine	Nombre de recommandations	Recommandations appliquées		Recommandations en cours d'application		Recommandations non appliquées		Recommandations devenues caduques	
		Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Gestion des achats et des marchés	3	2	67	1	33	–	–	–	–
Suivi des résultats	1	1	100	–	–	–	–	–	–
Informatique	1	1	100	–	–	–	–	–	–
Vérification interne des comptes	1	1	100	–	–	–	–	–	–
<b>Total</b>	<b>19</b>	<b>10</b>	<b>53</b>	<b>7</b>	<b>37</b>	<b>2</b>	<b>10</b>	<b>–</b>	<b>–</b>
2006-2007	18	7	39	8	44	2	11	–	–

80. Le tableau 12 fait apparaître une légère augmentation du pourcentage des recommandations qui ont été intégralement appliquées, qui s'accompagne d'une légère baisse des recommandations en cours d'application. Le volume de recommandations faites par le Comité est resté le même que pour 2006-2007.

81. Le Comité a relevé que la majorité des recommandations concernaient la gestion et l'information financières. La moitié de ces recommandations avaient été entièrement appliquées, les autres étaient soit non appliquées, soit en cours d'application. Sur les cinq recommandations en cours d'application ou pas appliquées du tout, trois étaient subordonnées aux nouvelles directives que devait arrêter le Siège de l'ONU et à la publication des instructions correspondantes.

82. Trois des quatre autres recommandations qui n'avaient pas été complètement appliquées dépendaient de la rapidité du passage aux normes IPSAS et de la mise en service des fonctionnalités appropriées actuellement installées dans le nouveau progiciel de gestion intégré. ONU-Habitat a indiqué qu'il travaillait en étroite collaboration avec l'Office des Nations Unies à Nairobi, son prestataire de services comptables, et les équipes IPSAS et Umoja pour que les mesures qu'il doit prendre aux fins de l'application de ces recommandations soient prises en compte lors des phases de configuration et de lancement du nouveau progiciel de gestion intégré. Cependant, en attendant la mise en service du nouveau système, ONU-Habitat a mis en place des mécanismes de contrôle pour suivre l'utilisation des pièces justificatives du journal.

83. La quatrième recommandation relative à la gestion et l'information financières qui n'a pas été entièrement appliquée a trait à l'enregistrement des numéros de contrat pour les achats de biens et de services, ce qui suppose l'adjonction d'un domaine à son système actuel de gestion de l'information financière (SIG). ONU-Habitat a indiqué qu'en prévision du passage au progiciel de gestion intégré, il avait été décidé de suspendre toute amélioration du SIG et que, jusqu'ici, le seul élément de cette recommandation auquel ONU-Habitat ait pu donner suite concerne la tenue à jour de la base de données relative à la gestion des marchés.

84. En ce qui concerne les recommandations relatives à l'automatisation complète de l'établissement des états financiers et à la révision du manuel correspondant en vue d'améliorer la description des mécanismes de contrôle qui y sont mentionnés, ONU-Habitat est en train d'installer un nouveau logiciel dont il a fait l'acquisition (Business Objects), qui permettra de réduire les opérations manuelles lors de

l'établissement des comptes. Les mécanismes de contrôle ont par ailleurs fait l'objet d'un réexamen et le manuel a été révisé en conséquence.

85. La recommandation du Comité selon laquelle ONU-Habitat devrait étendre l'utilisation de son système de gestion des stocks à ses bureaux extérieurs est en cours d'application et devrait être pleinement mise en œuvre d'ici à septembre 2011.

## K. Office des Nations Unies contre la drogue et le crime

86. Sur les 15 recommandations (contre 19 en 2006-2007) faites par le Comité au sujet des comptes de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime relatifs à l'exercice biennal 2008-2009<sup>11</sup>, 1 (7 %) avait été appliquée, 9 (60 %) étaient en cours d'application et 5 (33 %) n'avaient pas été appliquées, comme il ressort de la figure XIII et du tableau 13. Conformément à l'explication fournie à la section I.B ci-dessus, le Comité a validé les statistiques présentées ci-dessous sur la suite donnée à ses recommandations.

Figure XIII

**État d'avancement de l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes concernant l'exercice biennal 2008-2009 : vue d'ensemble – Office des Nations Unies contre la drogue et le crime**

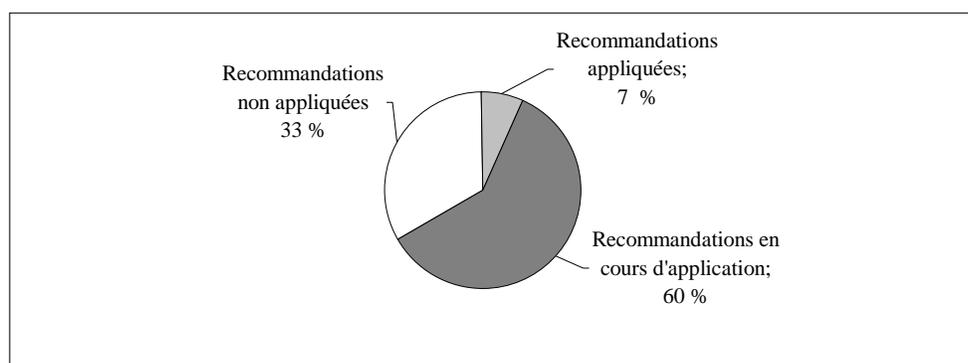


Tableau 13

**État d'avancement de l'application des recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice biennal 2008-2009, par domaine d'intervention**

Domaine	Nombre de recommandations	Recommandations appliquées		Recommandations en cours d'applications		Recommandations non appliquées		Recommandations devenues caduques	
		Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Préparation de la migration vers le progiciel de gestion intégré des Nations Unies (UMOJA) et mise en service du système	1	–	–	–	–	1	100	–	–

<sup>11</sup> Ibid., *Supplément n° 51* (A/65/5/Add.9), chap. II.

Domaine	Nombre de recommandations	Recommandations appliquées		Recommandations en cours d'applications		Recommandations non appliquées		Recommandations devenues caduques	
		Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
État des recettes et des dépenses n'incluant pas les ressources provenant du budget ordinaire des Nations Unies	1	–	–	–	–	1	100	–	–
Indemnités pour frais d'études	1	–	–	–	–	1	100	–	–
Contributions annoncées non versées	1	1	100	–	–	–	–	–	–
Révision du budget 2008-2009 subordonnée à une autorisation préalable	1	–	–	–	–	1	100	–	–
Prestations dues à la cessation de service	4	–	–	3	75	1	25	–	–
Compte bancaire d'un bureau de pays	1	–	–	1	100	–	–	–	–
Partenaires d'exécution	1	–	–	1	100	–	–	–	–
Inventaire physique des biens durables	2	–	–	2	100	–	–	–	–
Mémorandum d'accord conclu avec le BSCI	1	–	–	1	100	–	–	–	–
Recommandations du BSCI concernant les bureaux extérieurs	1	–	–	1	100	–	–	–	–
<b>Total</b>	<b>15</b>	<b>1</b>	<b>7</b>	<b>9</b>	<b>60</b>	<b>5</b>	<b>33</b>	–	–
2006-2007	19	10	53	8	42	1	5	–	–

87. Le tableau 13 fait apparaître une diminution du nombre de recommandations par rapport à l'exercice biennal 2006-2007. Seule une recommandation a été entièrement appliquée, ce qui représente une baisse importante du taux d'application par rapport au précédent exercice biennal qui avait vu la mise en œuvre de 53 % des recommandations du Comité. Plus préoccupant est le fait que cinq recommandations (33 %) n'ont pas été appliquées du tout.

88. Pour trois des cinq recommandations en question, l'Office n'a pas accepté les recommandations proposées.

89. Bien que l'Office reconnaisse que la migration vers Umoja comporte des risques intrinsèques et exige une planification et une exécution contrôlée, il estime qu'une telle initiative doit être coordonnée au niveau du Secrétariat mondial. Ainsi, la stratégie de mise en œuvre d'Umoja comprend des plans et a mobilisé des fonds pour l'identification, l'analyse et la migration de plus de 1 000 systèmes, applications indépendantes et modules de notification actuellement utilisés dans l'ensemble du Secrétariat. Un inventaire des systèmes, qui comprend les applications de l'Office, a été réalisé par l'équipe chargée du projet Umoja et les structures de données sous-jacentes sont en cours d'analyse. L'équipe Umoja est en contact avec l'Office à ce sujet.

90. L'Office croit comprendre qu'un plan de migration détaillé sera proposé par Umoja une fois que la conception sera terminée et que la séquence de lancement aura été clairement établie. Il aura alors une meilleure idée du déroulement exact du retrait du système et des étapes de migration des données et pourra prendre les mesures nécessaires pour appliquer la recommandation. Il estime que la stratégie mondiale de migration constitue une bien meilleure démarche qu'une stratégie qui dépendrait de nombreuses initiatives locales non coordonnées. La démarche centralisée a reçu l'approbation de l'Assemblée générale. Le Comité est néanmoins d'avis que l'Office devrait se préparer à la mise en œuvre du système Umoja en analysant ses propres besoins et les risques encourus, en phase avec l'action menée au niveau du Secrétariat mondial.

91. L'Office n'a pas accepté la recommandation sur le traitement comptable de l'indemnité pour frais d'études. Il a indiqué qu'il était d'usage dans l'ensemble du système des Nations Unies de considérer ces paiements comme des avances tant que l'attestation de fréquentation scolaire n'a pas été reçue, et que le régime de l'indemnité pour frais d'études n'avait pas changé de nature depuis la mise en place du programme en 1976-1977. L'Office a cependant admis que ce régime devra être revu lorsque les normes IPSAS seront appliquées.

92. En ce qui concerne les deux autres recommandations non appliquées, l'Office estime devoir attendre qu'une politique soit adoptée au niveau de l'ONU et que des orientations et procédures cohérentes soient formulées à l'échelle du Secrétariat. Ces recommandations portaient, dans le premier cas, sur la prise en compte des ressources provenant du budget ordinaire dans l'État des recettes et des dépenses de l'Office et, dans le deuxième cas, sur la mise en place d'un plan de financement des prestations dues à la cessation de service et après le départ à la retraite. Dans les deux cas, le Comité estime que l'Office devrait coopérer activement avec le Secrétariat pour trouver une solution à ces questions avant la fin de l'exercice biennal 2010-2011.

93. Le Comité note que l'Office a progressé dans la mise en œuvre de neuf recommandations (60 %). Cependant, l'état d'avancement de l'application de ces recommandations ne pourra être validé que lorsque le Comité sera en possession des états financiers relatifs à l'exercice biennal 2010-2011. Les recommandations visées portent sur un compte bancaire de pays, la communication des hypothèses actuarielles et la validité des données utilisées pour le calcul des prestations dues à la cessation de service, ainsi que les écarts entre les avances inscrites dans ses propres comptes et celles enregistrées par un partenaire d'exécution.

94. L'Office se penche aussi sur les cinq recommandations restantes qui sont en cours d'application. Il est en pourparlers avec le BSCI en vue d'actualiser le mémorandum d'accord et prend les mesures nécessaires pour régler les questions signalées par le Bureau, la date butoir prévue pour l'application de ces recommandations étant fixée au mois de décembre 2011. Il attend l'accord de la direction pour formaliser ses procédures de contrôle interne des stocks avant mai 2011 et il étudie les incidences que l'application des normes IPSAS pourrait avoir sur une révision de sa politique concernant les engagements au titre des congés annuels, la date butoir prévue pour l'application de cette recommandation étant fixée au mois de décembre 2014.

**L. Tribunal pénal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 1994**

95. Sur les 22 recommandations (contre 8 pour 2006-2007) que le Comité avait faites au sujet des comptes du Tribunal pénal international pour le Rwanda relatifs à l'exercice biennal 2008-2009<sup>12</sup>, 7 (32 %) avaient été appliquées, 14 (64 %) étaient en cours d'application et 1 (4 %) n'avait pas été appliquée. Le Comité a validé l'information relative à l'application de ses recommandations, présentée dans la figure XIV et le tableau 14.

Figure XIV

**État d'avancement de l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes concernant l'exercice biennal 2008-2009 : vue d'ensemble – Tribunal pénal international pour le Rwanda**

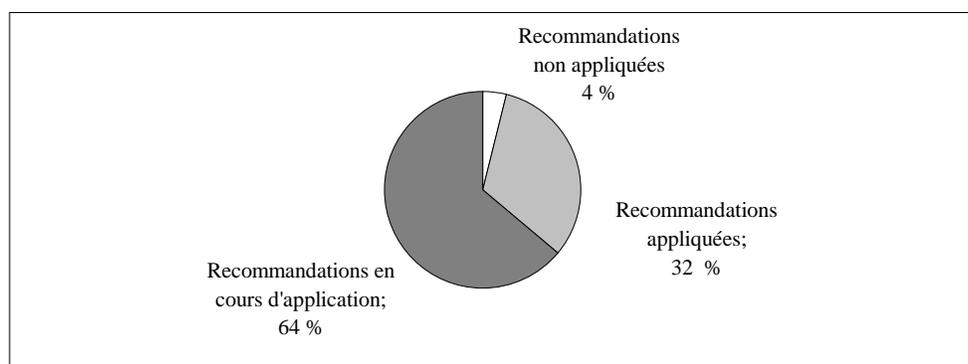


Tableau 14

**État d'avancement de l'application des recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice biennal 2008-2009, par domaine d'intervention**

Domaine	Nombre de recommandations	Recommandations appliquées		Recommandations en cours d'application		Recommandations non appliquées		Recommandations devenues caduques	
		Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Engagements non réglés	1	–	–	1	100	–	–	–	–
Budgétisation axée sur les résultats	2	1	50	1	50	–	–	–	–
Plan d'achèvement des travaux	1	–	–	1	100	–	–	–	–
Dispositif d'aide juridictionnelle	1	–	–	1	100	–	–	–	–
Gestion des achats et des marchés	5	2	40	3	60	–	–	–	–
Gestion des biens	2	–	–	2	100	–	–	–	–

<sup>12</sup> Ibid., *Supplément n° 5K (A/65/5/Add.11)*, chap. II.

Domaine	Nombre de recommandations	Recommandations appliquées		Recommandations en cours d'application		Recommandations non appliquées		Recommandations devenues caduques	
		Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Gestion des ressources humaines	7	4	57	2	29	1	14	–	–
Informatique	1	–	–	1	100	–	–	–	–
Vérification interne des comptes	2	–	–	2	100	–	–	–	–
<b>Total</b>	<b>22</b>	<b>7</b>	<b>32</b>	<b>14</b>	<b>64</b>	<b>1</b>	<b>4</b>	–	–
2006-2007	8	–	–	7	88	1	12	–	–

96. Le nombre de recommandations a augmenté, passant à 22 pour l'exercice biennal 2008-2009, contre 8 pour l'exercice précédent.

97. Quatorze recommandations restaient en cours d'application, principalement en raison d'opérations en cours. Ainsi, en ce qui concerne la recommandation au sujet des engagements non réglés, le Tribunal a indiqué qu'il effectuait un recensement mensuel de tous les engagements non réglés, et que des examens détaillés seraient effectués au 30 juin et au 30 septembre 2011 afin de s'assurer que tous les engagements non réglés au 31 décembre 2011 seront étayés par des documents d'engagement de dépenses adéquats. En outre, tous les engagements non réglés sont signalés chaque mois aux agents certificateurs concernés pour qu'ils les examinent aux fins de s'assurer que ces engagements restent justifiés aux termes du Règlement financier et des règles de gestion financière.

98. Certaines recommandations n'ont pas été pleinement appliquées en raison d'autres facteurs, notamment l'utilisation d'un système de gestion des stocks obsolète et la rapide rotation des effectifs découlant du plan d'achèvement des travaux. Le Tribunal a par exemple indiqué qu'il était en train de passer au système de gestion des stocks Galileo afin de combler les lacunes et insuffisances de son système de gestion des stocks.

99. Une recommandation concernant l'examen des postes restés vacants depuis longtemps afin de déterminer s'il était nécessaire de les pourvoir n'a pas été appliquée. Le Tribunal a classé cette recommandation comme étant appliquée, mais le Comité est d'avis qu'elle ne l'a pas été car aucune pièce justificative n'a été fournie. Le Comité examinera cette question lors de l'audit final pour l'exercice biennal 2010-2011.

### **M. Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991**

100. Sur les 11 recommandations (contre 7 pour 2006-2007) que le Comité avait faites au sujet des comptes du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie relatifs à l'exercice biennal 2008-2009<sup>13</sup>, 7 (64 %) avaient été appliquées et

<sup>13</sup> Ibid., *Supplément n° 5L* (A/65/5/Add.12), chap. II.

4 (36 %) étaient en cours d'application. Le Comité a validé l'information relative à l'application de ses recommandations, présentée dans la figure XV et le tableau 15.

Figure XV

**État d'avancement de l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes concernant l'exercice biennal 2008-2009 : vue d'ensemble – Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie**

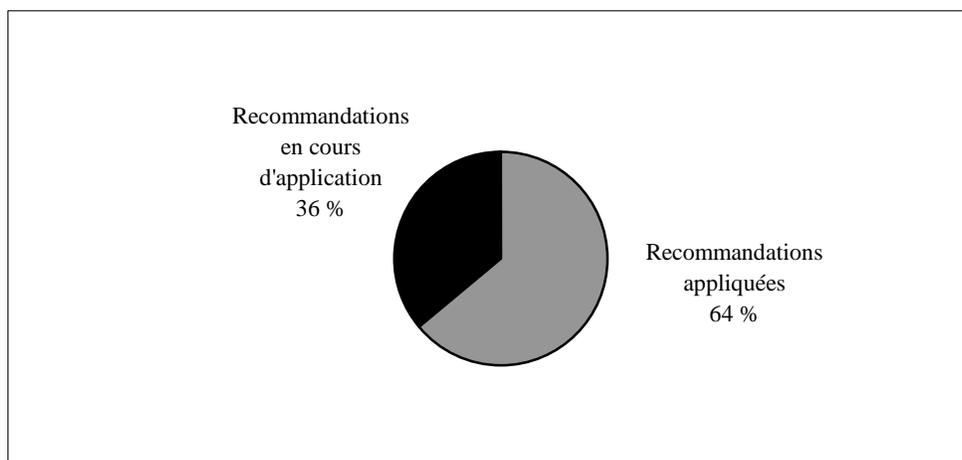


Tableau 15

**État d'avancement de l'application des recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice 2008-2008, par domaine d'intervention**

Domaine	Nombre de recommandations	Recommandations appliquées		Recommandations en cours d'application		Recommandations non appliquées		Recommandations devenues caduques	
		Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Budgétisation axée sur les résultats	2	–	–	2	100	–	–	–	–
Gestion des achats et des marchés	3	3	100	–	–	–	–	–	–
Biens durables et biens non durables	2	2	100	–	–	–	–	–	–
Gestion des ressources humaines	3	2	67	1	33	–	–	–	–
Bureau des services de contrôle interne	1	–	–	1	100	–	–	–	–
<b>Total</b>	<b>11</b>	<b>7</b>	<b>64</b>	<b>4</b>	<b>36</b>	–	–	–	–
2006-2007	7	2	29	3	43	1	14	1	14

101. Le tableau 15 fait apparaître une augmentation du nombre de recommandations, qui passe de 7 pour l'exercice biennal 2006-2007 à 11 pour 2008-2009. Le taux d'application a été de 64 % pour l'exercice biennal 2008-2009, contre 29 % pour l'exercice précédent.

102. Le Comité prend acte des efforts faits par l'entité pour appliquer ses recommandations. Par exemple, pour mettre en œuvre la recommandation concernant la cession de biens non durables par don ou cession à titre gracieux, le

Tribunal a consulté le Comité central de contrôle du matériel afin d'élaborer des procédures ainsi qu'il était demandé.

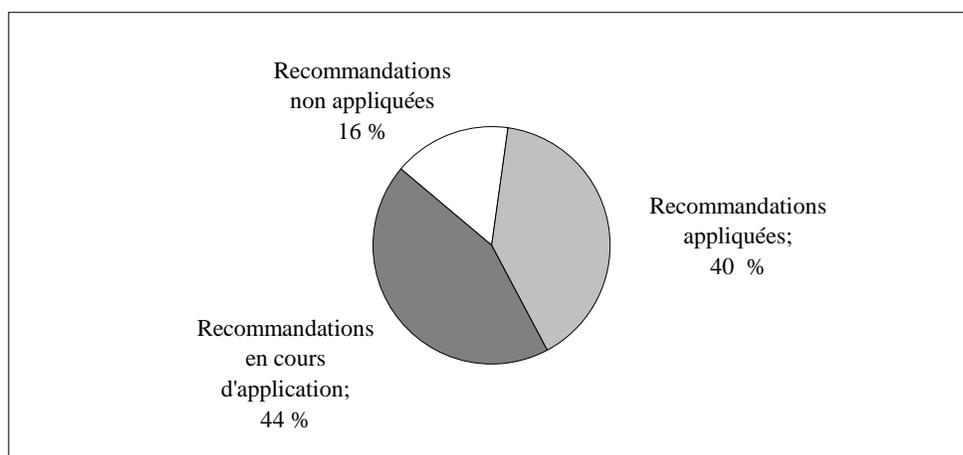
103. Quatre recommandations étaient en cours d'application. En ce qui concerne les postes vacants d'auditeur résident, le processus de recrutement a commencé et est géré par le BSCI à New York. Les trois autres recommandations relatives à la budgétisation axée sur les résultats et aux consultants et vacataires étaient en cours d'application. Le Comité examinera l'état d'avancement de l'application de ces recommandations lors de l'audit final pour l'exercice biennal 2010-2011.

## N. Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies

104. Comme le montrent la figure XVI et le tableau 16, sur un total de 43 recommandations formulées par le Comité au sujet des comptes de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies pour l'exercice biennal 2008-2009 (contre 27 pour 2007-2008)<sup>14</sup>, la Caisse en a appliqué 17 (40 %); 19 (44 %) étaient en cours d'application et 7 (16 %) n'avaient pas été appliquées. Conformément aux explications fournies à la section I.B ci-dessus, le Comité a validé l'information relative à l'application de ses recommandations, qui est présentée ci-après.

Figure XVI

**État d'avancement de l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes concernant l'exercice biennal 2008-2009 : vue d'ensemble – Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies**



105. Le tableau 16 fait apparaître un taux d'application relativement faible dans quatre domaines : questions relatives aux états financiers, prestations dues à la cessation de service (y compris au titre de l'assurance maladie), gestion des biens durables et administration de la Caisse.

<sup>14</sup> Ibid., *Supplément n° 9 (A/65/9)*, chap. II.

Tableau 16

**État d'avancement de l'application des recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice biennal 2008-2009, par domaine d'intervention**

Domaine	Nombre de recommandations	Recommandations appliquées		Recommandations en cours d'application		Recommandations non appliquées		Recommandations devenues caduques	
		Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Préparation de la mise en œuvre des normes IPSAS	1	–	–	1	100	–	–	–	–
Questions relatives aux états financiers	18	5	28	11	61	2	11	–	–
Gestion des investissements	4	3	75	1	25	–	–	–	–
Prestations dues après la cessation de service, y compris au titre de l'assurance maladie	3	1	33	–	–	2	67	–	–
Gestion des biens durables	2	–	–	2	100	–	–	–	–
Gestion des ressources humaines	3	2	67	1	33	–	–	–	–
Administration de la Caisse	5	2	40	1	20	2	40	–	–
Paiement des prestations	1	–	–	1	100	–	–	–	–
Informatique	6	4	67	1	17	1	16	–	–
<b>Total</b>	<b>43</b>	<b>17</b>	<b>40</b>	<b>19</b>	<b>44</b>	<b>7</b>	<b>16</b>	–	–
2006-2007	27	11	41	11	41	4	14	1	4

106. Le tableau 16 fait apparaître une augmentation du nombre de recommandations par rapport à l'exercice biennal 2006-2007, qui s'explique principalement par l'émission d'une opinion assortie de commentaires. Le taux d'application des recommandations pour l'exercice biennal 2008-2009 est resté pratiquement le même que pour l'exercice précédent, tant en ce qui concerne les recommandations pleinement appliquées que les recommandations en cours d'application.

107. Une des recommandations non appliquées concernait la présentation en temps opportun des états financiers au Comité. La Caisse a informé le Comité qu'elle n'avait pas été en mesure de respecter la date limite du 31 mars en raison de rapprochements à effectuer concernant les paiements des organisations affiliées, d'une part, et, de l'autre, de la nécessité de recevoir et de vérifier les rapports externes du comptable centralisateur.

108. Une autre recommandation non appliquée concernait l'officialisation de l'accord fixant les conditions dans lesquelles la Caisse gère le Fonds de dotation de l'Université des Nations Unies. La Division de la gestion des investissements a déclaré qu'elle était en train de reformuler et d'officialiser les rôles et les responsabilités des deux parties.

109. Les deux recommandations relatives aux prestations dues après la cessation de service qui n'ont pas été appliquées ont trait à l'élaboration d'un plan de financement des engagements au titre de ces prestations et à la publication des principales hypothèses actuarielles utilisées par l'actuaire pour calculer leur montant. Le Comité a été informé que l'élaboration du plan de financement avait été mise en veilleuse dans l'attente d'un plan du Secrétariat de l'ONU visant à financer

le tiers des engagements de la Caisse au titre des prestations dues à la cessation de service, et qu'il n'existait donc pas de plan de financement. En ce qui concerne la publication des principales hypothèses actuarielles, la Caisse a indiqué qu'elle procéderait en décembre 2011 à une évaluation actuarielle de ses engagements au titre des prestations dues à la cessation de service et que la recommandation ne pourrait être prise en compte que dans les états financiers de fin d'exercice biennal.

110. La recommandation non appliquée dans le domaine de l'informatique se rapporte à la nécessité pour la Caisse d'élaborer et d'approuver des procédures globales de gestion des comptes utilisateur afin de garantir qu'ils soient gérés de façon adéquate. À la date de la validation, la Caisse n'avait pas élaboré de telles procédures.

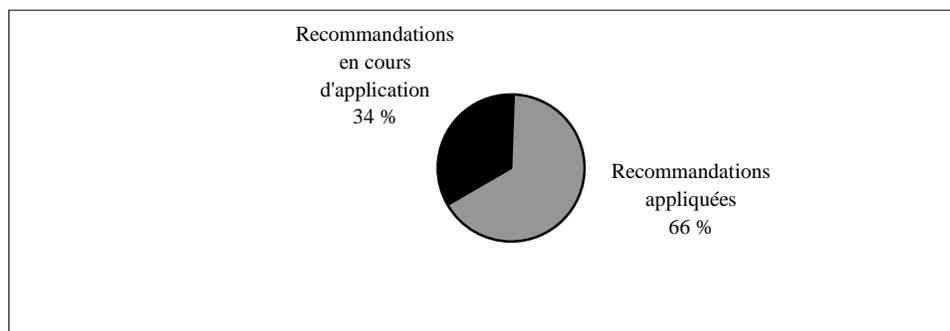
111. Le Conseil a noté que la majorité de ses recommandations avaient été classées comme étant en cours d'application et qu'elles ne seraient pleinement appliquées que lors de l'élaboration des états financiers de fin d'exercice biennal. Le Conseil est toutefois préoccupé par le fait que sept recommandations n'étaient toujours pas appliquées, ce qui indique que la Caisse n'avait pris aucune mesure en vue de leur application.

## O. Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

112. Sur les 59 recommandations formulées par le Comité au sujet des comptes du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets pour l'exercice biennal 2008-2009 (contre 95 pour l'exercice 2006-2007)<sup>15</sup>, le Bureau en a appliqué 39 (66 %), tandis que 20 (34 %) étaient en cours d'application, comme le montrent la figure XVII et le tableau 17. Conformément aux explications fournies à la section I.B ci-dessus, le Comité a en partie validé l'information relative à l'état d'avancement de l'application de ses recommandations, qui est présentée ci-après.

Figure XVII

**État d'avancement de l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes concernant l'exercice biennal 2008-2009 : vue d'ensemble – Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets**



<sup>15</sup> Ibid., *Supplément n° 5J* (A/65/5/Add.10), chap. II.

Tableau 17

**État d'avancement de l'application des recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice biennal 2008-2009, par domaine d'intervention**

Domaine	Recommandations appliquées		Recommandations en cours d'application		Recommandations non appliquées		Recommandations devenues caduques	
	Nombre de recommandations	Nombre Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Information fournie dans les états financiers	4	4 100	–	–	–	–	–	–
Soldes interfonds	4	2 50	2	50	–	–	–	–
Prestations dues après la cessation de service, y compris au titre de l'assurance maladie	1	– –	1	100	–	–	–	–
Préparation de la mise en œuvre des normes IPSAS	5	0 0	5	100	–	–	–	–
Gestion de la trésorerie	3	2 66	1	34	–	–	–	–
Gestion des biens durables	10	9 90	1	10	–	–	–	–
Gestion des ressources humaines	5	4 80	1	20	–	–	–	–
Achats	1	1 100	–	–	–	–	–	–
Informatique	4	3 75	1	25	–	–	–	–
Gestion des projets	22	14 64	8	36	–	–	–	–
<b>Total</b>	<b>59</b>	<b>39 66</b>	<b>20</b>	<b>34</b>	–	–	–	–
2006-2007	95	37 39	48	51	4	4	6	6

113. Le tableau 17 fait apparaître une diminution notable du nombre de recommandations pour l'exercice biennal 2008-2009 par rapport à l'exercice précédent, ce qui indique que le Bureau a pris les mesures correctives nécessaires en ce qui concerne les conclusions et recommandations du Comité. Le taux d'application s'est également amélioré, passant de 39 % à 66 %. Toutefois, le taux d'application des recommandations relatives aux normes IPSAS et à la gestion de projets est resté relativement faible.

114. Les recommandations en cours d'application sont conformes au plan d'action de la direction. Cinq des 20 recommandations (25 %) en cours d'application concernent les normes IPSAS, et le Bureau a pris des mesures pour les appliquer. L'application par le Bureau de huit autres recommandations en cours d'application (40 %), qui avaient trait à la gestion de projets, était en bonne voie, conformément aux objectifs de la direction.

115. Le Conseil a pris note de l'intensification de la coopération entre le Bureau et le PNUD, notamment de la remontée aux instances dirigeantes des deux organisations des questions relatives aux soldes interfonds. Il s'est ensuivi une réduction des soldes non apurés dans le compte interfonds. Il existe cependant encore des soldes résiduels que les deux parties doivent régler. Il est donc nécessaire que le Bureau et le PNUD continuent à coopérer pour analyser et régler les écarts en temps opportun.

116. Le Comité est globalement satisfait du taux d'application de ses recommandations par le Bureau, qui est conforme au plan d'action de cet organisme, et de l'existence d'un processus destiné à suivre et surveiller les progrès accomplis.

#### IV. Remerciements

117. Le Comité tient à remercier les organismes des Nations Unies et leur personnel pour la coopération et l'assistance qu'ils ont apportées à ses équipes à l'occasion de l'élaboration du présent rapport.

Le Vérificateur général des comptes  
de l'Afrique du Sud,  
Président du Comité des commissaires aux comptes  
de l'Organisation des Nations Unies  
(*Signé*) Terence **Nombembe**

Le Vérificateur général des comptes de la Chine  
(*Signé*) **Liu Jiayi**

Le Contrôleur et Vérificateur général des comptes  
du Royaume-Uni de Grande-Bretagne  
et d'Irlande du Nord  
(*Signé*) Amyas **Morse**

12 juillet 2011

## Appendice

### État d'avancement de l'application des recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice biennal 2006-2007 au 31 mars 2009

Entité	Nombre de recommandations	Recommandations appliquées		Recommandations en cours d'application		Recommandations non appliquées		Recommandations devenues caduques	
		Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Secrétariat de l'ONU	70	19	27	47	68	3	4	1	1
Centre CNUCED/OMC du commerce international	4	1	25	3	75	–	–	–	–
Université des Nations Unies	21	13	62	7	33	–	–	1	5
Programme des Nations Unies pour le développement	82	33	40	49	60	–	–	–	–
Fonds des Nations Unies pour l'enfance	42	34	81	8	19	–	–	–	–
Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient	31	15	48	16	52	–	–	–	–
Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche	12	8	67	2	17	1	8	1	8
Programme des Nations Unies pour l'environnement	11	4	36	5	46	1	9	1	9
Fonds des Nations Unies pour la population	60	44	73	15	25	1	2	–	–
Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)	18	7	39	8	44	2	11	1	6
Office des Nations Unies contre la drogue et le crime	19	10	53	8	42	1	5	–	–
Tribunal pénal international pour le Rwanda	8	–	–	7	88	1	12	–	–
Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie	7	2	29	3	43	1	14	1	14
Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies	27	11	41	11	41	4	14	1	4
Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets	95	37	39	48	51	4	4	6	6
<b>Total</b>	<b>507</b>	<b>238</b>	<b>47</b>	<b>237</b>	<b>46</b>	<b>19</b>	<b>4</b>	<b>13</b>	<b>3</b>
2004-2005 (pourcentage)	651	342	52	276	43	28	4	5	1
2002-2003 (pourcentage) <sup>a</sup>	509	235	46	230	45	44	9	–	–

Source : Rapports du Comité des commissaires aux comptes sur la suite donnée à ses recommandations pour les exercices biennaux 2004-2005 et 2006-2007 (voir A/62/120 et A/64/98, respectivement).

<sup>a</sup> État de l'application, au 31 mai 2005, des recommandations figurant dans les rapports du Comité pour l'exercice biennal 2002-2003 (données extraites de l'annexe du document A/60/113). Ces données donnent une indication des taux d'application des recommandations du Comité au cours de deux exercices biennaux successifs.